

Manuel de linguistique française

MRL 8

Manuals of Romance Linguistics

**Manuels de linguistique romane
Manuali di linguistica romanza
Manuales de lingüística románica**



Edited by
Günter Holtus and Fernando Sánchez Miret

Volume 8

DE GRUYTER

Manuel de linguistique française

Édité par

Claudia Polzin-Haumann et Wolfgang Schweickard

DE GRUYTER

ISBN 978-3-11-030208-0
e-ISBN (PDF) 978-3-11-030221-9
e-ISBN (EPUB) 978-3-11-039413-9

Library of Congress Cataloging-in-Publication Data

A CIP catalog record for this book has been applied for at the Library of Congress.

Bibliographic information published by the Deutsche Nationalbibliothek

The Deutsche Nationalbibliothek lists this publication in the Deutsche Nationalbibliografie;
detailed bibliographic data are available on the Internet at <http://dnb.dnb.de>.

© 2015 Walter de Gruyter GmbH, Berlin/Boston

Cover image : © Marco2811/fotolia

Typesetting : jürgen ullrich typosatz, Nördlingen

Printing and binding : CPI books GmbH, Leck

♻️ Printed on acid-free paper

Printed in Germany

www.degruyter.com

Manuals of Romance Linguistics

Les *Manuals of Romance Linguistics*, nouvelle collection internationale de manuels de linguistique romane (en abrégé *MRL*), présentent un panorama encyclopédique, à la fois synthétique et systématique, de la linguistique des langues romanes tenant compte des derniers acquis de la recherche.

Prenant le relais des deux grands ouvrages de référence disponibles jusqu'alors aux éditions De Gruyter, le *Dictionnaire de linguistique romane* en huit volumes (*Lexikon der Romanistischen Linguistik, LRL*, 1988–2005) et l'*Histoire des langues romanes* en trois volumes (*Romanische Sprachgeschichte, RSG*, 2003–2008), qu'il aurait été impensable de réviser dans des délais raisonnables, les *MRL* se sont donnés comme objectif d'offrir une présentation actualisée et approfondie de ces vues d'ensemble, et de les compléter en y intégrant des domaines et des courants de recherche nouveaux et importants ainsi que des thèmes qui, jusqu'à présent, n'avaient encore jamais fait l'objet d'un traitement systématique.

La collection des *MRL* a par ailleurs une structure par modules nettement plus souple que celle des anciens ouvrages de référence. 60 volumes sont prévus, qui comprennent chacun entre 15 et 30 articles environ, soit un total de 400 à 600 pages. Chacun d'entre eux présente les aspects essentiels d'un thème donné, de façon à la fois synthétique et clairement structurée. La réalisation de chaque volume séparé exigeant moins de temps que celle d'une grande encyclopédie, les *MRL* peuvent prendre plus aisément en considération les développements récents de la recherche. Les volumes sont conçus de manière à pouvoir être consultés indépendamment les uns des autres tout en offrant, pris ensemble, un aperçu général de tout l'éventail de la linguistique actuelle des langues romanes.

Les volumes sont rédigés en différentes langues – français, italien, espagnol, anglais, voire, exceptionnellement, portugais –, chacun d'entre eux étant intégralement rédigé dans une seule langue dont le choix dépend du thème concerné. L'anglais permet de donner une dimension internationale et interdisciplinaire aux thèmes qui sont d'un intérêt plus général, dépassant le cercle des études romanes *stricto sensu*.

La collection des *MRL* est divisée en deux grandes parties thématiques : 1) langues et 2) domaines. Dans la première sont présentées toutes les langues romanes (y compris les créoles), chacune d'entre elles faisant l'objet d'un volume à part entière. Les *MRL* accordent une attention particulière aux petites langues, aux *linguae minores*, qui jusqu'alors n'avaient pas été traitées de manière systématique dans le cadre de panoramas d'ensemble : on y trouvera des volumes portant sur le frioulan, le corse, le galicien ou encore le latin vulgaire, mais aussi un *Manual of Judaeo-Romance Linguistics and Philology*.

La seconde partie comprend des présentations systématiques de toutes les sous-disciplines, traditionnelles ou nouvelles, de la linguistique romane, avec un volume séparé réservé aux questions de méthode. L'accent est mis en particulier sur des

domaines et des courants nouveaux et dynamiques qui prennent de plus en plus d'importance dans la recherche comme dans l'enseignement mais qui n'avaient pas encore été suffisamment pris en compte dans les précédents ouvrages d'ensemble – comme par exemple les *Grammatical Interfaces*, les recherches sur le langage des jeunes ou le langage urbain, la linguistique informatique et la neurolinguistique, les *Sign Languages* ou la linguistique judiciaire. Chaque volume offre un aperçu clairement structuré sur l'histoire de la recherche et ses plus récents développements dans chacun de ces domaines.

Les directeurs de la collection sont fiers d'avoir pu confier l'édition des différents volumes des *MRL* à des spécialistes de renom international en provenance de tous les pays de langues romanes, et d'autres encore. Les éditeurs sont responsables aussi bien de la conception des volumes dont ils ont bien voulu se charger que du choix des contributeurs. On peut ainsi être assuré d'y trouver, en plus d'une présentation systématique de l'état actuel des théories et des connaissances, un grand nombre de réflexions et d'aspects novateurs.

Pris dans leur ensemble, ces volumes indépendants constituent un panorama général aussi vaste qu'actuel de notre discipline, destiné aussi bien à ceux qui souhaitent s'informer seulement sur un thème particulier qu'à ceux qui cherchent à embrasser les études romanes actuelles sous tous leurs aspects. Les *MRL* offrent ainsi un accès nouveau et novateur à la linguistique des langues romanes, dont elles accompagnent de manière adéquate et représentative le développement continu.

Juin 2015

Günter Holtus (Lohra/Göttingen)

Fernando Sánchez Miret (Salamanca)

Table des matières

Claudia Polzin-Haumann et Wolfgang Schweickard

0 Introduction — 1

Le français dans l'histoire

Philipp Burdy

1 Le français dans l'histoire : depuis ses origines jusqu'au XVI^e siècle — 11

Christian Schmitt

2 Le français dans l'histoire : du XVII^e siècle à nos jours — 39

Gerhard Ernst

3 La diachronie dans la linguistique variationnelle du français — 72

Hélène Carles et Martin Glessgen

4 La philologie linguistique et éditoriale — 108

Le français moderne

Eva Martha Eckkrammer et Stéphanie Lescure

5 Aménagement linguistique et défense institutionnalisée de la langue : France — 133

Dietmar Osthus

6 Linguistique populaire et chroniques de langage : France — 160

Ursula Reutner

7 Aménagement linguistique et défense institutionnalisée de la langue : Francophonie — 171

Carolin Patzelt

8 Linguistique populaire et chroniques de langage : Francophonie — 196

Felix Tacke

9 Aménagement linguistique et défense institutionnalisée de la langue : les français régionaux et les langues des minorités — 216

Judith Visser

- 10 Linguistique populaire et chroniques de langage : les français régionaux et les langues des minorités — 242**

Thomas Krefeld

- 11 L'immédiat, la proximité et la distance communicative — 262**

Anja Overbeck

- 12 La communication dans les médias électroniques — 275**

Kristina Bedijs

- 13 Langue et générations : le langage des jeunes — 293**

Annette Gerstenberg

- 14 Langue et générations : enjeux linguistiques du vieillissement — 314**

Elmar Schafroth

- 15 Sexe et genre — 334**

Joachim Lengert

- 16 Les français régionaux — 365**

Esme Winter-Froemel

- 17 Le français en contact avec d'autres langues — 401**

Elmar Eggert

- 18 Le français dans la communication scientifique et internationale — 432**

Johannes Kramer et Aline Willems

- 19 Le français dans le monde : Europe — 457**

Edith Szlezák

- 20 Le français dans le monde : Canada — 478**

Sabine Diao-Klaeger

- 21 Le français dans le monde : Afrique — 505**

Pierre Swiggers

- 22 Grammaticographie — 525**

Xavier Gouvert et Ulrike Heidemeier

- 23 Lexicographie — 556**

Tendances méthodologiques et didactiques actuelles

Paul Gévaudan

24 La linguistique cognitive — 585

Britta Thörle

25 La linguistique appliquée — 618

Christiane Fäcke

26 Le français dans l'enseignement scolaire et universitaire — 639

Christina Reissner

27 La recherche en plurilinguisme — 659

Achim Stein

28 Linguistique française et ressources électroniques — 681

Michael Schreiber

29 Traduction — 696

Index — 717

0 Introduction

La recherche linguistique sur le français n'a pas cessé de faire, ces derniers temps, d'importants progrès dans de nombreuses sous-disciplines. Bon nombre de travaux viennent d'être publiés, renfermant un potentiel innovateur important à bien des égards, aussi bien pour la diachronie que pour la langue contemporaine. Aux côtés de l'espagnol et de l'italien, le français reste dans l'ensemble la langue romane la mieux étudiée. Depuis toujours, en linguistique française, le ton n'est pas donné uniquement par la recherche en France qui, bien sûr, bénéficie globalement de l'infrastructure universitaire la plus développée. D'autres pays européens où la tradition de cette discipline est solidement implantée continuent à jouer un rôle important, comme l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la Grande-Bretagne ou les pays scandinaves.

De façon générale, on peut néanmoins observer que l'ancrage de la recherche dans une perspective panromane, qui a longtemps dominé notamment dans les pays germanophones, est peu à peu relégué au second plan. Alors qu'aux débuts de la discipline, linguistique et littérature romanes étaient même considérées comme un tout, il n'est plus possible aujourd'hui de faire sérieusement face à la multitude des données et des publications. Actuellement, les recherches spécifiquement romanistes sont surtout effectuées là où la comparaison entre les différentes langues romanes et les différents systèmes linguistiques apportent un supplément de connaissances. Au vu de la différenciation croissante des domaines de recherche, il ne s'agit pourtant que de cas d'exception. L'étymologie et la sémantique historique, où la valeur heuristique de la comparaison panromane est bien visible, en sont l'exemple type (cf. Buchi/Schweickard 2014). La meilleure description de l'état actuel de la recherche romaniste dans son ensemble est donnée par Martin Glessgen qui, dans son ouvrage de référence *Linguistique romane. Domaines et méthodes en linguistique française et romane* (¹2007 ; ²2012), dresse un panorama du développement historique de cette discipline, de ses domaines de recherche, de son infrastructure et de ses perspectives.

Les étiquettes « Philologie romane » ou « Linguistique romane » sont les termes génériques qui continuent à être employés principalement dans les pays germanophones pour désigner l'ensemble des philologies romanistes individuelles. En Allemagne, en Autriche et en Suisse germanophone, la plupart des chaires portent les dénominations de « Philologie romane » ou de « Linguistique romane » même si, bien entendu, aucun romaniste ne peut plus appréhender l'ensemble de la Romania sous toutes ses facettes. En règle générale, les attributions des chaires de Romanistique incluent néanmoins la recherche portant sur deux langues romanes, ce qui garantit au moins, si la problématique s'y prête, de pouvoir élargir fructueusement les perspectives en allant au-delà d'une philologie particulière. La tendance croissante à la spécialisation devrait cependant se maintenir pour l'essentiel, sous l'effet notamment de pressions politiques toujours plus fortes incitant à définir plus nettement les

contours de la discipline. En plus, du point de vue économique, les langues n'ont pas le même poids. Ainsi, « l'économisation » du secteur éducatif contribue elle aussi à la réduction de la perspective traditionnelle romaniste en mettant l'accent plutôt sur « l'utilité » d'une langue donnée que sur la valeur heuristique liée à la connaissance de plusieurs langues romanes.

La transformation structurelle de la discipline s'accompagne de profonds changements dans le domaine des langues de publication. L'allemand, en tant que langue du pays où est née la romanistique, voit sa portée se réduire continuellement, et son utilisation décroître dans sa pratique non seulement active, mais aussi comme langue de lecture. Les jeunes romanistes qui ne veulent pas passer inaperçus dans les pays romans ont intérêt à rédiger leurs travaux dans une langue romane. On observe en outre depuis un certain temps déjà que même les études qui regardent des sujets spécifiques à la linguistique romane sont publiées en anglais, ce qui leur assure un écho bien plus large. Cette tendance est renforcée par les maisons d'édition qui en tirent un avantage économique. Le débat passionné déclenché par le monde politique à propos de l'introduction de l'anglais comme langue d'enseignement dans les universités françaises est symptomatique du fait que l'anglais est en train de s'imposer définitivement comme *lingua franca*. Cet exemple montre bien le potentiel explosif d'une thématique dans laquelle des considérations pratiques se heurtent à la préservation du patrimoine culturel.

En ce qui concerne en revanche la forme prise par la publication des travaux de recherche en linguistique romane, malgré des innovations dans le domaine des médias utilisés, comme les livres numériques et diverses offres en ligne, il est un point sur lequel on ne constate pas encore de changements décisifs : jusqu'à présent, la publication des ouvrages scientifiques de qualité s'effectue presque exclusivement sous l'égide des maisons d'édition. Les avantages qui en résultent sont une garantie de qualité grâce au travail des directeurs de publication et une bonne visibilité en raison du potentiel marketing des maisons d'édition. Certes, de nombreuses initiatives existent aussi dans les domaines de la romanistique et du français pour s'affranchir de cette emprise (la rubrique « Ressources en ligne » / « Online-Ressourcen » de la *Zeitschrift für romanische Philologie* rend régulièrement compte des principaux projets en la matière). Néanmoins, il est actuellement impossible de prévoir si et quand les formes de publication en libre accès (cf. aussi à ce sujet Agnetta 2015) parviendront à s'imposer de manière significative sur un marché indépendant des éditeurs, et si cela vaudra également pour les monographies de qualité, notamment les thèses de doctorat et d'habilitation à diriger des recherches.

L'une des tâches des chercheurs est de porter un regard critique sur les résultats obtenus par la recherche fondamentale en linguistique romane. Le travail de pure documentation s'effectue à l'aide des répertoires bibliographiques appropriés. Mais il ne s'agit pas seulement de trouver des indications sur des titres, ou des informations particulières. Aujourd'hui, il est tout à fait possible de parvenir à de bons résultats en maniant habilement les moteurs de recherche et les plates-formes appropriés. Il reste

cependant indispensable d'adopter une perspective plus globale pour systématiser les grandes tendances de la recherche et d'aborder de façon critique les résultats obtenus. Jouissant d'une longue tradition, particulièrement en Allemagne, les manuels de romanistique et autres publications de synthèse sont le lieu privilégié de tels commentaires et critiques, conduisant le cas échéant à des approfondissements et des prolongements. Le prototype en est l'ouvrage de Gustav Gröber *Grundriss der romanischen Philologie* (1888 ; 21904–1906). Depuis, des publications de synthèse similaires ont été régulièrement publiées, chaque projet apportant ses propres accents. Dans la perspective du français, il faut mentionner la publication en 1990 du vol. 5/1 du *Lexikon der Romanistischen Linguistik* (LRL) qui contient des contributions portant sur l'histoire de la langue, sa systématisation et le cadre sociolinguistique. Ces dernières sont complétées par différents articles sur le français dans les autres volumes de l'ouvrage. Le *Handbuch Französisch* (Kolboom/Kotschi/Reichel 12002 ; 22008) couvre des domaines d'études particuliers de la linguistique, mais aussi des thématiques propres à la recherche en littérature et en civilisation. L'*Histoire linguistique de la Romania* (Ernst et al. 2003 ; 2006 ; 2008) se consacre à l'analyse systématique des langues romanes dans une perspective diachronique. La *Cambridge History of the Romance Languages* (Maiden/Smith/Ledgeway 2011; 2013), née dans l'espace anglophone, aborde le français dans le contexte global des langues romanes. Le *Manuel des langues romanes* (Klump/Kramer/Willems 2014) est à ce jour le dernier ouvrage publié. Dans la tradition plus que centenaire des manuels de romanistique, les évolutions les plus importantes concernant la structure et les contenus sont le renforcement de la spécialisation thématique et le renversement des positions de la diachronie, qui prévalait par le passé, et de la synchronie aujourd'hui dominante. Les recherches en littérature et en linguistique prennent des trajectoires de plus en plus divergentes, leurs seuls points de convergence et de rencontre significatifs se situant dans le domaine historique et la philologie éditoriale.

Parmi les évolutions décrites, plusieurs se retrouvent aussi dans la conception des *Manuals of Romance Linguistics* (MRL) : recul de l'allemand comme langue de publication en romanistique, tendance à l'usage de l'anglais même pour les sujets spécifiquement romans, et spécialisation croissante dans le domaine d'une seule langue romane. Le présent volume ne s'inscrit donc pas dans une perspective spécifiquement romaniste, mais, du point de vue de sa conception, se situe dans la lignée d'ouvrages de synthèse portant sur des langues romanes particulières, comme l'*Enciclopedia dell'italiano* (Simone 2010/2011) ou les volumes de la série des *Manuals of Romance Linguistics* consacrés à des langues romanes spécifiques. Les éditeurs et les auteurs de ce volume se sont néanmoins efforcés d'intégrer autant que possible l'expérience pouvant être puisée aux sources de la linguistique romane traditionnelle.

La structure thématique du présent manuel reflète l'état de la recherche et les perspectives dans les principales sous-disciplines de la linguistique française. Dans le cadre de la recherche historique (↗1 Le français dans l'histoire : depuis ses origines jusqu'au XVI^e siècle ; ↗2 Le français dans l'histoire : du XVII^e siècle à nos jours ; ↗3 La

diachronie dans la linguistique variationnelle du français ; ↗4 La philologie linguistique et éditoriale) effectuée ces dernières années, c'est surtout celle dédiée aux aspects familiers et populaires aussi bien que régionaux et dialectaux du français qui a continué à se consolider. Sous le terme clé de « verticalisation », des innovations méthodologiques provenant de sous-disciplines très productives se consacrant à la langue actuelle, comme la linguistique variationnelle, ont été intégrées pour jeter un regard nouveau sur le diasystème historique du français et ses processus d'évolution. Certes, il y a déjà plusieurs décennies que la linguistique historique a commencé à prendre ses distances par rapport à la position dominante des textes littéraires et de la langue écrite comme sources d'étude. Ce processus est cependant bien loin d'être achevé. C'est surtout l'augmentation considérable du nombre de sources historiques qui y contribue, celles-ci apportant à bien des égards de nouvelles connaissances et permettant une appréhension plus exacte des stades de l'évolution historique (cf. Schweickard 2011). Manuscrits et imprimés anciens sont aujourd'hui d'un accès beaucoup plus aisé qu'autrefois, grâce à la numérisation et aux remarquables progrès effectués par les bibliothèques. Le projet dirigé à Zurich par Martin Glessgen sur les plus anciens documents linguistiques de la France (Glessgen 2008), ainsi que les éditions de textes « privés » effectuées par Gerhard Ernst et Barbara Wolf (Ernst/Wolf 2005), montrent de façon exemplaire les progrès pouvant être réalisés dans ces conditions. Il en va de même pour la lexicographie (↗23 Lexicographie) et la grammaticographie (↗22 Grammaticographie), qui voient s'ouvrir des perspectives entièrement nouvelles.

C'est toutefois la dimension contemporaine de la langue qui se trouve au cœur du présent manuel. On entend donner l'image la plus représentative possible des lignes de recherche traditionnelles et récentes pour les différentes sous-disciplines. Avec l'évolution extrêmement rapide des technologies de l'information et de la communication, la recherche doit faire face ces dernières années à de nouveaux défis (↗12 La communication dans les médias électroniques). Des résultats importants ont été obtenus aussi bien au niveau historique que synchronique dans les domaines de la défense de la langue et de la politique linguistique, de la linguistique populaire, ainsi que des langues régionales et minoritaires de France et de l'espace francophone (↗5 Aménagement linguistique et défense institutionnalisée de la langue : France ; ↗6 Linguistique populaire et chroniques de langage : France ; ↗7 Aménagement linguistique et défense institutionnalisée de la langue : Francophonie ; ↗8 Linguistique populaire et chroniques de langage : Francophonie ; ↗9 Aménagement linguistique et défense institutionnalisée de la langue : les français régionaux et les langues des minorités ; ↗10 Linguistique populaire et chroniques de langage : les français régionaux et les langues des minorités ; ↗16 Les français régionaux ; ↗19 Le français dans le monde : Europe ; ↗20 Le français dans le monde : Canada ; ↗21 Le français dans le monde : Afrique). L'approfondissement des recherches portant sur le langage des jeunes et sur celui des générations âgées s'est poursuivi (↗13 Langue et générations : le langage des jeunes ; ↗14 Langue et générations : enjeux linguistiques du vieillissement). Le changement de

statut du français, en France et dans le monde, constitue un domaine de discussion particulièrement important. Ce sont surtout les rapports tendus entre le français et l'anglais qui font l'objet de débats controversés (↗17 Le français en contact avec d'autres langues). L'un des aspects de ces rapports est l'influence de l'anglais sur le français. De nouveaux mots français sont créés à grands frais pour remplacer les emprunts. En dépit de mesures législatives d'accompagnement, les succès restent modestes, d'autant plus que suite à la décision du Conseil constitutionnel de 1994 les réglementations en question sont limitées au domaine public. Du point de vue linguistique, aucun danger réel n'est de toute façon visible à ce niveau pour le français. Il s'agit seulement de protéger le lexique français sous une forme qui soit la plus authentique possible. Étant donné que c'est précisément par le contact avec d'autres langues au fil des siècles que le français s'est forgé sa forme actuelle jugée si exemplaire, cette discussion recèle indéniablement une composante schizophrène.

Le changement de rôle du français comme langue véhiculaire et langue des publications scientifiques a, en revanche, nettement plus d'importance (↗18 Le français dans la communication scientifique et internationale). Dans nombre de domaines, l'un après l'autre, le français se voit relégué au second rang par l'anglais comme langue de communication. Que la sphère politique s'élève par tous les moyens contre ce déclin progressif de l'importance du français est tout à fait compréhensible. Plus encore que la législation, la promotion d'une communauté francophone forte devrait apporter certains succès.

À côté des thèmes ne touchant que le français pris en lui-même, ce manuel fait aussi une place aux recherches dont le contenu et la méthode les situent à la croisée de différentes sous-disciplines linguistiques. C'est le cas des études portant sur la langue de la proximité et de la distance (↗11 L'immédiat, la proximité et la distance communicative), de la discussion sur la langue et le genre (↗15 Sexe et genre), mais aussi de la linguistique cognitive (↗24 La linguistique cognitive), de la linguistique de corpus (↗28 Linguistique française et ressources électroniques) et de la traductologie (↗29 Traduction).

Une place spécifique est attribuée à un choix de thématiques issues de la linguistique appliquée et de la didactique (↗25 La linguistique appliquée ; ↗26 Le français dans l'enseignement scolaire et universitaire ; ↗27 La recherche en plurilinguisme). En ce qui concerne le statut du français langue étrangère dans le cursus scolaire et comme matière universitaire, certains symptômes liés à sa perte de vitesse ne peuvent être ignorés. Outre l'anglais, le français a vu s'affirmer ces dernières années et décennies un concurrent vigoureux au sein des langues romanes, l'espagnol. Du point de vue allemand, l'exception est constituée par les régions frontalières de l'Ouest et du Sud de l'Allemagne, où le statut particulier du français dans le cursus scolaire a pu être préservé, voire dans certains cas consolidé (comme en Sarre). La position du français en tant que discipline universitaire semble actuellement encore relativement stable au niveau européen. Mais à une époque où les politiques de recherche s'intéressent avant tout à une logique de quantification et de rentabilité des retombées

pratiques, il est indéniable que sa compétitivité a globalement pâti dans l'éventail des disciplines représentées à l'université. L'exemple des États Unis montre de façon impressionnante le danger que fait peser sur la discipline une telle menace. Après une période d'apogée liée à l'émigration forcée de linguistes juifs pendant la période nazie (Malkiel, Pulgram, Kahane), et malgré la présence d'excellents chercheurs comme Steven Dworkin, la linguistique française n'y est aujourd'hui plus guère représentée dans le spectre général des disciplines universitaires.

Ce manuel a pour objectif de livrer à la communauté scientifique une vue d'ensemble actuelle, ainsi que des commentaires critiques sur les contenus et les tendances de la linguistique française, en essayant de donner également des impulsions aux recherches à venir. Il s'adresse en outre aux étudiants de linguistique française, auxquels il sera utile comme ouvrage de référence, mais aussi lors de la préparation aux examens.

Nous tenons à remercier Candida Andreas, Francesco Crifò, Svenja Sommer, Kerstin Sterkel et Lisa Šumski (tous de Sarrebruck) pour leur précieux soutien dans la préparation des articles pour l'impression, Emmanuel Faure (Berlin) pour la révision linguistique de l'Introduction, ainsi que Christine Henschel et Ulrike Krauß, des éditions De Gruyter, pour la collaboration toujours agréable et fiable. Nous remercions tout particulièrement les auteurs du volume pour leur soutien collégial dans toutes les phases du projet.

Bibliographie

- Agnetta, Marco (2015), *Technik, die begeistert ?! Zur Open-Access -Debatte in der Sprach- und Translationswissenschaft*, in : Claudia Polzin-Haumann/Alberto Gil (edd.), *Angewandte Romanistische Linguistik : Kommunikations- und Diskursformen im 21. Jahrhundert*, St. Ingbert, Röhrig Universitätsverlag, 11–28.
- Buchi, Éva/Schweickard, Wolfgang (edd.) (2014), *Le « Dictionnaire Étymologique Roman » (DÉRom). Genèse, méthodes et résultats*, Berlin/München/Boston, de Gruyter.
- Ernst, Gerhard/Wolf, Barbara (2005), *Textes français privés des XVII^e et XVIII^e siècles*, CD-Rom, Tübingen, Niemeyer.
- Ernst, Gerhard, et al. (edd.) (2003 ; 2006 ; 2008), *Romanische Sprachgeschichte. Ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen / Histoire linguistique de la Romania. Manuel international d'histoire linguistique de la Romania*, 3 vol., Berlin/New York, de Gruyter.
- Glessgen, Martin (¹2007 ; ²2012), *Linguistique romane. Domaines et méthodes en linguistique française et romane*, Paris, Colin.
- Glessgen, Martin (2008), *Les lieux d'écriture dans les chartes lorraines du XIII^e siècle*, *Revue de Linguistique Romane* 75, 391–468.
- Gröber, Gustav (ed.) (¹1888 ; ²1904–1906), *Grundriss der romanischen Philologie*, vol. 1 : *Geschichte und Aufgabe der romanischen Philologie / Quellen der romanischen Philologie und deren Behandlung / Romanische Sprachwissenschaft*, Strassburg, Trübner.
- Klump, Andre/Kramer, Johannes/Willems, Aline (edd.) (2014), *Manuel des langues romanes*, Berlin/Boston, de Gruyter.

- Kolboom, Ingo/Kotschi, Thomas/Reichel, Edward (edd.) (¹2002 ; ²2008), *Handbuch Französisch : Sprache, Literatur, Kultur, Gesellschaft*, Berlin, Schmidt.
- LRL = Holtus, Günter/Metzeltin, Michael/Schmitt, Christian (edd.) (1990), *Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL)*, vol. 5/1 : *Französisch*, Tübingen, Niemeyer.
- Maiden, Martin/Smith, John Charles/Ledgeway, Adam (edd.) (2011 ; 2013), *The Cambridge History of the Romance Languages*, 2 vol., Cambridge, Cambridge University Press.
- Schweickard, Wolfgang (2011), *Medienwandel und (Wörterbuch-)Kultur. Die Quellengrundlagen der historischen Lexikographie*, in : Clemens Zintzen (ed.), *Die Zukunft des Buches. Vorträge des Symposiums der Geistes- und sozialwissenschaftlichen Klasse und der Klasse der Literatur, Mainz, am 20. Mai 2010*, Mainz/Stuttgart, Steiner, 53–64.
- Simone, Raffaele (ed.) (2010/2011), *Enciclopedia dell'italiano*, 2 vol., Roma, Treccani.



Le français dans l'histoire

Philipp Burdy

1 Le français dans l'histoire : depuis ses origines jusqu'au XVI^e siècle

Abstract : L'article a pour but d'illustrer dans les grandes lignes l'histoire du français avant sa standardisation. Nous nous pencherons aussi bien sur des points d'histoire externe de la langue que sur des aspects relatifs à son histoire interne : ainsi, nous traiterons, d'une part, les plus anciens textes, l'emploi du français en tant que langue littéraire et langue administrative au Moyen Âge, le rôle de l'Île-de-France dans le cadre de la koinéisation, les répercussions de l'humanisme sur le développement du français au XVI^e siècle, et, d'autre part, des points de grammaire de l'ancien et du moyen français ainsi que l'évolution du lexique.

Keywords : français, histoire, diachronie, Moyen Âge, XVI^e siècle

1 Avant-propos

L'histoire du français se subdivise habituellement en trois périodes : l'ancien français, le moyen français et le français moderne. Cependant, la délimitation précise du moyen français est toujours controversée (cf. Baum 2003, 46ss.). Nous adoptons ici la périodisation proposée entre autres par Marchello-Nizia (2005, 4). Dans ce qui suit, nous traiterons donc de l'ancien français (du IX^e au XIII^e siècle), du moyen français (XIV^e et XV^e siècles) et des débuts du français moderne (XVI^e siècle).

2 Les débuts : du IX^e au XI^e siècle

Les premiers témoignages de l'existence d'un parler roman nettement distinct du latin dans la partie nord de l'ancienne Gaule sont des témoignages indirects. En 813, les synodes de Reims et de Tours reconnurent les langues vulgaires comme langues de la messe en plus du latin (MGH Conc. II,1, 255 et 288) :

[Reims] XV. Ut episcopi sermones et omilias sanctorum patrum, prout omnes intellegere possent, secundum proprietatem linguae praedicare studeant.

[Tours] XVII. [...] Et ut easdem omelias quisque aperte transferre studeat in rusticam Romanam linguam aut Thiotiscam, quo facilius cuncti possint intellegere quae dicuntur.

À la même époque, dans les diocèses de Lyon et d'Arles, on ne trouve aucune décision relative aux langues utilisées dans la messe. Cela donne à supposer que dans les zones où se développaient l'occitan et le franco-provençal, au début du IX^e siècle, la distance

entre la langue du culte et la langue du peuple n'était pas encore si importante que l'utilisation de la *rustica romana lingua* dans le prêche eût été nécessaire (cf. Richter 1983, 441). En d'autres termes, la communication verticale entre les lettrés et les illettrés (cf. Banniard 1992, 38), encore intacte aux VII^e et VIII^e siècles, a cessé de fonctionner plus tôt dans le Nord de l'ancienne Gaule que dans le Sud. Van Uytfanghe (2012, 441) suppose pour ce qui deviendra le domaine d'oïl une « diglossie intralinguale inconsciente » vers 700–800.

Une autre illustration de cette situation de plus en plus diglossique dans la partie nord de la Galloromania est fournie par les *Gloses de Reichenau*.¹ Compilées au IX^e siècle au plus tôt (Raupach 1972, 297s.), les environ 5.000 gloses se subdivisent en deux parties : les gloses bibliques (3152) et les gloses alphabétiques (1725), dérivées de différents textes, comme les *Origines* d'Isidore de Séville et la *Règle* de saint Benoît. Tout en étant un glossaire latin-latin, cet ouvrage comporte un nombre assez élevé de gloses à considérer comme latines-romanes. Nous en donnons quelques exemples (Klein 1968) :

46 Pulcra : bella [fr. *beau*], 100 Semel : una vice [fr. *une fois*], 114 Fauillam : scintillam [fr. *étincelle*], 141 Ager : campus [fr. *champ*], 247 Liberos : infantes [fr. *enfants*], 580 Scabrones : uapces [fr. *guêpes*], 686 Sartago : patella [fr. *poêle*], 1377 Iecore : ficato [fr. *foie*], 1669 Vuas : racemos [fr. *raisins*], 2975 Coturnix : quaccola [fr. *caille*]

Le fait qu'un document linguistique tel que les *Gloses de Reichenau* soit apparu à cette époque ne doit rien au hasard : les efforts fournis par des intellectuels comptant parmi les plus estimés de l'époque carolingienne, comme Alcuin d'York et Paul Diacre, en vue de rapprocher le latin écrit contemporain du modèle du latin classique commençaient à porter leurs fruits. Au cours du VIII^e siècle, on constate dans les textes latins un net retour aux normes phonétiques et morphologiques du latin classique. Cette évolution fait partie du renouveau culturel appelé « renaissance carolingienne ». En raison de la distance croissante entre code écrit et code oral, ce mouvement a donc involontairement favorisé l'émergence des premiers textes se rapprochant plus de la langue parlée qu'auparavant.

Ce sont les fameux *Serments de Strasbourg* (Gärtner/Holtus 1995 ; Avalle 2002 ; Lo Monaco/Villa 2009) qui constituent le premier document « non-latin » à proprement parler.² Ce document juridique reproduit littéralement des serments prêtés en roman et en vieux haut-allemand par Charles le Chauve et Louis le Germanique en l'an 842. Le scribe s'efforça délibérément à transcrire ces serments, transmis dans un contexte latin, tels qu'ils ont été prononcés lors de l'alliance militaire des deux petits-fils de

¹ Le ms. Karlsruhe Landesbibl. Aug. perg. CCXLVIII date de la première moitié du X^e siècle (Bischoff 1981, 48).

² La plus ancienne partie du ms. unique BnF lat. 9768 date de la fin du X^e siècle (cf. Gärtner/Holtus 1995, 99). La localisation de la langue des *Serments* est peu claire (cf. Avalle 2002, 271–295). Hilty (2010, 276) se prononce pour une région dans l'Est qui comprend la Lorraine et la partie nord de la Bourgogne.

Charlemagne contre leur frère Lothaire. Voici les termes des serments (Lo Monaco/Villa 2009, 78ss.) :

Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo, et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresi fazet, et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.

Si Lodhuuigs sagrament, que son fradre Karlo iurat conservat, et Karlus meos sendra de suo part non †loftanitt, si io returnar non l'int pois, ne io ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla aiudha contra Lodhuuig nun li iv er.

Naturellement il manquait encore au scribe les moyens graphiques pour écrire la langue vulgaire parlée dans le Nord de la Galloromania ; aussi la transcription des serments ressemble-t-elle beaucoup aux documents latins de l'époque mérovingienne. On y trouve par exemple le graphème <i> pour *él* (*savir, podir, dift*) ainsi que toujours <a> pour *á* (*salvar, fradre*). Les diphtongues issues des voyelles toniques libres, typiques de l'ancien français (*ie, ou, ue* etc.), font complètement défaut. En revanche, les formes verbales sont incontestablement françaises, surtout celles du futur (*salvarai, prindrai*). De même, la flexion nominale à deux cas de l'ancien français est déjà présente (*Karlus/Karlo, Lodhuuigs/Lodhuuig*). Le lexique, lui aussi, est caractérisé par la langue parlée : *avant* au lieu de *ante*, *plaid* au lieu de *foedus, dreit* (fr. mod. *droit*) au lieu de *ius, savir* (fr. mod. *savoir*) au lieu de *scire*. C'est surtout la morphologie qui nous amène à classer le texte des *Serments de Strasbourg* sinon comme français, en tout cas comme « non-latin ». Cependant, face aux *Serments*, on a l'impression d'assister, pour ainsi dire, au développement le plus poussé des pratiques graphiques de l'époque mérovingienne. Il faudra attendre encore quelques décennies pour voir naître quelque chose de réellement innovateur sur le plan graphique.

Le second document français transmis est la *Séquence* (ou *Cantilène*) de *sainte Eulalie* (env. 900),³ un bref récit du martyr de la vierge Eulalie de Mérida, sainte hispanique du IV^e siècle. En voici le texte intégral (Berger/Brasseur 2004, 63) :

Buona pulcella fut Eulalia,
Bel auret corps, bellezour anima.
Voldrent la veintre li Deo inimi,
Voldrent la faire d'iaule servir.
Elle nont eskoltet les mals conselliers
Qu'elle Deo raneiet chi maent sus en ciel.
Ne por or ned argent ne paramenz,
Por manatce regiel ne preiement,

³ Le ms. unique Valenciennes 150 est pratiquement contemporain à la composition du poème (cf. Berger/Brasseur 2004, 59 et 161). Quant à la localisation du ms., Berger/Brasseur se limitent à le situer dans une région de la langue d'oïl proche du germanique, tandis que des recherches précédentes l'avaient attribué au domaine wallon (cf. *ibid.*, 163 ; Avelle 2002, 321s.).

Niule cose non la pouret omque pleier
 La polle sempre non amast lo Deo menestier.
 E poro fut presentede Maximiiien
 Chi rex eret a cels dis soure pagiens.
 Il li enortet, dont lei nonque chielt,
 Qued elle fuiet lo nom christiiien.
 Ellent adunet lo suon element :
 Melz sostendriet les empedementz
 Qu'elle perdesse sa virginitet ;
 Poros furet morte a grand honestet.
 Enz enl fou lo getterent com arde tost :
 Elle colpes non auret, poro nos coist.
 A czo nos voldret concreidre li rex pagiens ;
 Ad une spede li roueret tolir lo chief.
 La domnizelle celle kose non contredist :
 Volt lo seule lazsier, si ruovet Krist.
 In figure de colomb volat a ciel.
 Tuit oram que por nos degnet preier
 Qued auuisset de nos Christus mercit
 Post la mort et a Lui nos laist venir
 Par souue clementia.

Effectivement, ce document se distingue par une physionomie linguistique tout à fait différente (cf. Chaurand 1999, 33s.). Bien qu'il soit à peine plus récent que les *Serments de Strasbourg*, on y trouve déjà la réalisation graphique des diphtongues issues des voyelles toniques libres : <ie> (*chief*), <ei> (*concreidre*), <ou> (*bellezour*), <uo> (*buona*) et des graphèmes qui cherchent à rendre l'affriquée palatale [ts] (*manatce*, *enz*, *czo*). De plus, il faut signaler certaines graphies qui préfigurent apparemment des traits dialectaux connus par des documents plus récents provenant du Nord-Est de la langue d'oïl, comme *diaule*, *seule*, *auuisset*. Cependant, les plus récentes recherches au sujet de la *Cantilène* les considèrent comme peu significatives et se limitent à qualifier l'œuvre comme appartenant au domaine d'oïl (Berger/Brasseur 2004, 162).⁴ Bien que des appellatifs d'origine germanique fassent encore défaut, le vocabulaire de l'*Eulalie* ouvre la voie à l'évolution du lexique de l'ancien français : à peu près 70% des mots utilisés dans la cantilène subsisteront pendant tout le Moyen Âge (Berger/Brasseur 2004, 161s.). On y rencontre aussi les premiers latinismes, par exemple *element*, *figure*, *virginitet*.⁵ En même temps, la *Cantilène de sainte Eulalie*, œuvre essentiellement ecclésiastique, constitue le début de la littérature française. Les quelques textes immédiatement postérieurs sont également des documents témoins de la vie religieuse, à savoir le *Fragment de Valenciennes*, la *Passion de Clermont-Ferrand* et la *Vie de saint Léger*.

⁴ En cela, Berger/Brasseur se rapprochent d'idées déjà exprimées par Delbouille (1970, 194).

⁵ Dans les *Serments de Strasbourg*, en revanche, on a plutôt affaire à des mots latins qu'à des latinismes proprement dits.

Le *Fragment de Valenciennes* ou *Sermon anonyme sur Jonas* est le fragment d'un brouillon de sermon écrit tantôt en latin, tantôt en français (cf. les éditions De Poerck 1955 ; Avalle 2002).⁶ Il ne nous transmet que quelques bribes en prose, écrites partiellement en notes tironiennes. Avalle (2002, 364) situe le texte dans l'Ouest du domaine wallon. D'après De Poerck (1955, 56 et 65s. ; 1963, 12), l'homélie a vraisemblablement été rédigée et prononcée à Saint-Amand (départ. Nord) au cours de la première moitié du X^e siècle (au plus tôt en 937). Nous en donnons ici un extrait (Avalle 2002, 338) :

[v10] <enim dunc> Ionas propheta habebat *mult laboret e mult penet, a cel populum co dicit ; e faciebat grant jholt* et eret *mult las*.

[v11] <Et preparait Dominus> *un edre sore sen cheve, qet umbre li fesist e repauser s'i podist*.

Les deux prochains textes à mentionner ici font traditionnellement partie de l'inventaire des plus anciens documents du français : la *Passion de Clermont-Ferrand* et la *Vie de saint Léger*. Le premier texte est un résumé fragmentaire du récit de la Passion, le second est une vie de saint composée d'après un modèle latin. Dans les grandes lignes, la recherche autour de ces textes est unanime : la confection des parties du ms. Clermont-Ferrand Bibl. mun. 240 qui contiennent les deux œuvres remonterait aux environs de l'an 1000. En revanche, la localisation du manuscrit et de la rédaction originale des deux poèmes est toujours très controversée. Le caractère hybride des deux textes, oscillant entre roman d'oïl et roman d'oc, avait porté certains philologues à supposer que, dans les deux cas, il s'agissait de remaniements de textes originairement français en pays d'oc (cf. le bilan de recherches dans Van Hoecke 1999, 203ss.). Postérieurement, l'attribution des deux documents au patrimoine linguistique du français a été relativisée (Avalle 2002, 449–549 pour la *Passion* ; De Poerck 1964 et Van Hoecke 1999 pour les deux textes). Avant de donner un bref commentaire philologique, nous en rappelons quelques vers (Avalle 2002, 374 et 513s.) :

La vie de saint Léger

[I.] Dominedeu devemps lauder
et a sus sanez honor porter ;
in su' amor cantomps del-sanz,
quae por lui augrent granz aanz ;
et or es temps et si est biens
quae nos cantumps de sant Lethgier.

[II.] Primos didrai vos dels honors
quae il awret ab duos seniors ;
apres ditrai vos dels aanz
que li suos corps susting si granz,

⁶ Le ms. unique (Valenciennes, Bibliothèque municipale 521) date de la première moitié du X^e siècle (De Poerck 1955, 65 ; Avalle 2002, 336) et faisait autrefois partie de la reliure d'un codex.

et Ewruïns, cil deumentiz,
que lui a grand torment occist.

Passion

[I.] Hora vos dic vera raizun
de *Jesú Christi* passïun :
los sos affanz vol remembrar
per que cest mund tot a salvad.

[II.] Trenta tres anç et alques plus,
des que carn pres, in terra fu.
Per tot obred que *verus* Deus,
per tot sosteg que hom carnels.

[III.] Peccad negun unque non fiz,
per eps los nostres fu aucis.
La sua morz vida nos rend,
sa passïuns toz nos redenps.

Au lieu de situer les rédactions originales dans le domaine d'oïl, De Poerck (1963, 16 et 1964, 21s.) émet l'hypothèse d'une composition des deux œuvres vers l'an 1000 dans les environs de la ville de Clermont-Ferrand. Cette dernière serait aussi le lieu de la confection du manuscrit (également vers l'an 1000 ; *ibid.*). Avalle (2002, 449ss. et 497s.), en revanche, identifie le Poitou, c'est-à-dire la zone frontalière des domaines d'oc et d'oïl, comme zone d'origine de la *Passion* (fin du X^e s.). En ce qui concerne la *Vie de saint Léger*, il défend l'idée d'une rédaction originale dans le domaine picardowallon au X^e siècle (Avalle 2002, 422ss.). L'insertion du poème dans le ms. de Clermont qu'il attribue à la zone poitevine aurait eu lieu avant la fin du X^e siècle (Avalle 2002, 427s.). Enfin, Van Hoecke (1999, 210s. et 216s.) s'est rapproché du point de vue de De Poerck en démontrant que quelques prétendus wallonismes et picardismes dans la *Vie de saint Léger* sont plutôt des archaïsmes qu'il est encore impossible de localiser. Quant aux plus anciens textes en général, il tire la conclusion suivante, proche des observations faites par Delbouille (1970) :

« Certes, certains d'entre eux ont un coloris qui annonce quelques caractéristiques des *scriptae* et de la koinè soit du domaine d'oïl, soit du domaine d'oc. D'autres, en particulier la *Passion* et la *Vie de saint Léger* de Clermont-Ferrand, présentent des formes qui préfigurent des traits caractéristiques des deux traditions graphiques qui allaient se développer. Mais on a tort, nous semble-t-il, de vouloir déjà retrouver à tout prix, dans ces textes anciens, les distinctions nettes qui se profilent dans les documents des siècles ultérieurs » (Van Hoecke 1999, 216).

Faisons le point : la période du plus ancien français (de 842 à la fin du XI^e siècle) ne nous a légué que très peu de documents, qui ne sont d'ailleurs que difficilement attribuables aux dialectes dont nous n'avons connaissance qu'à travers des documents datant de siècles ultérieurs. Tout en considérant d'éventuelles pertes de manu-

scrits, il ne paraît pas trop audacieux d'affirmer que pendant les 250 premières années de l'histoire du français, son usage à l'écrit était un cas exceptionnel. Abstraction faite des *Serments de Strasbourg*, les quelques documents dont nous disposons sont des œuvres littéraires de peu d'ampleur qui proviennent du milieu ecclésiastique. Tout change vers l'an 1100.

3 La langue vulgaire en plein essor : le XII^e siècle

3.1 Le français langue littéraire

Au cours des premières décennies du XII^e siècle, le nombre de manuscrits en français augmente sensiblement. Pour la première fois, on rencontre des textes de plus grande ampleur. Pourtant, cette évolution ne se produit pas sur le continent, où l'on ne trouve, pour le moment, que très peu de textes écrits en français :⁷ suite à la conquête de l'Angleterre en 1066 par Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, l'histoire du français écrit se déplace pour un certain temps vers la Grande-Bretagne. Effectivement, c'est là qu'une grande partie des œuvres littéraires françaises du XII^e siècle ont été composées et écrites. Ces textes se répartissent sur des genres différents : la *Vie de saint Alexis* (épique religieuse), la *Chanson de Roland*, le *Voyage de Charlemagne* (épique profane),⁸ *Li quatre Livre des Reis*, les psautiers d'Oxford et Cambridge (traductions ou paraphrases d'extraits de la Bible), le *Bestiaire* et le *Lapidaire* de Philippe de Thaon, le *Jeu d'Adam* (début du théâtre en français), les *Lais* de Marie de France et la *Loi Guillaume* (premier document juridique en français). Pourquoi cette éclosion de la vie littéraire en Angleterre ? Apparemment, plusieurs facteurs y ont contribué (cf. Wolf²1991, 77). En Angleterre, il existait depuis plusieurs siècles déjà une tradition d'écriture de la langue vulgaire, à savoir le vieil anglais. La langue des envahisseurs jouissait du plus grand prestige, jouant un rôle comparable à celui du latin sur le continent. En outre, l'usage du français servait à préserver l'identité d'une élite politique qui était en minorité. Étant donné le grand nombre de manuscrits confectionnés, c'est donc en Angleterre que se forme la première « scripta » proprement dite de l'ancien français, c'est-à-dire un ensemble de conventions graphiques qui reflètent à un certain degré des prononciations dialectales (cf. 4). Cette scripta « anglo-normande » ressort déjà des

⁷ Les voici : le *Cantique des Cantiques*, ms. BnF lat. 2297 (1^{re} moitié du XII^e s.) ; le *Sponsus*, ms. BnF lat. 1139 (f. 32–117 env. 1100) ; le *Cérémonial d'une épreuve judiciaire*, ms. BnF lat. 2403 (début (?) du XII^e s.) ; l'*Épître de saint Étienne* (ms. Tours, non coté, env. 1130). Tous ces textes peuvent être consultés dans Foerster/Koschwitz (1932), le *Sponsus* également dans Avelle (2002, 668–672).

⁸ L'idée – fautive – selon laquelle ces célèbres représentants du genre de la chanson de geste auraient été composés en Île-de-France est en fait le produit de l'imagination d'érudits du XIX^e siècle (cf. Aebischer 1965, 22). Beckmann (2012) apporte de nouveaux indices sur la relation étroite entre la *Chanson de Roland* et la cour anglo-normande.

textes les plus anciens écrits en Angleterre, tels le ms. L de la *Vie de saint Alexis* (env. 1120) ou le ms. O de la *Chanson de Roland* (2^e q. XII^e s.). Voici quelques caractéristiques de l'anglo-normand (cf. Rohlfs³1968, 94) :

ē tonique en syllabe ouverte aboutit à *ei*, mais jamais à *oi* : *mei, teile, fei*

ō tonique en syllabe ouverte aboutit probablement à *ou*, mais est écrit *u*, de même que *o* protonique et *o* devant nasale : *nevu, flur, cunseil, duner, raisun, cunte*

Les voyelles nasales *ā* et *ē* sont encore distinctes : *grant* ne rime pas avec *vent*

Les diphtongues nasales *ēi* et *āi* ne sont plus distinctes : *peine* rime avec *vilaine*

La désinence typique de l'imparfait est *-o(u)e*, par exemple *chanto(u)e, chanto(u)es*

Le développement de *a* devant nasale vers *au* (anglo-normand tardif) : *chaumbre, graunt*

À compter de la fin de la domination normande en Angleterre (1204), la langue française s'y maintient durant plus d'un siècle en tant que langue littéraire ;⁹ elle y sera même employée jusqu'au XV^e siècle comme langue administrative et judiciaire.¹⁰

L'activité littéraire en français qui caractérise la vie culturelle en Angleterre au XII^e siècle a eu un effet stimulant sur celle du continent. Quelques-unes des plus vieilles chansons de geste françaises postérieures à la *Chanson de Roland* et datant d'avant 1150, comme *Gormont et Isembart* et le *Couronnement Louis*, ont peut-être été composées sur le continent. Vers le milieu du XII^e siècle, le poète normand Wace, inspiré par la cour d'Angleterre, traduit en français l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth (*Roman de Brut*) ; à la même époque, on voit naître le premier représentant du roman antique, le *Roman de Thèbes*, dans le sud-ouest du domaine d'oïl. L'auteur du *Roman de Troie*, Benoît de Sainte-Maure, continue une autre œuvre de Wace, le *Roman de Rou* (chronique normande), en écrivant sa *Chronique des ducs de Normandie* (poitevin, vers 1175). Ces dernières œuvres ont elles aussi été composées sur ordre d'Henri II d'Angleterre, si bien qu'on peut dire que les genres de la chronique versifiée et du roman antique sont étroitement liés à la cour normanno-angevine. Sur la base de cette littérature, Chrétien de Troyes, alors au service de Marie de Champagne et Philippe de Flandre, écrit pendant le dernier tiers du XII^e siècle ses fameux romans courtois (*Érec et Énide, Cligès, Lancelot, Yvain, Perceval*). En revanche, on ne constate aucune activité littéraire en langue vulgaire au centre du royaume, c'est-à-dire en Île-de-France.¹¹ Apparemment, la cour royale capétienne en

⁹ Pour l'entière époque de l'ancien français, le *Complément bibliographique* du DEAF recense au total 2900 localisations de manuscrits, parmi lesquelles 833 mss. anglo-normands, ce qui est le nombre le plus élevé parmi toutes les localisations (cf. DEAFBibl).

¹⁰ Cf. Trotter (2003), qui souligne que l'échange linguistique a continué bien après la rupture du lien entre la Normandie et l'Angleterre.

¹¹ Pour la notion de « France » et d'« Île-de-France » au Moyen Âge cf. Bernus (2010, 10) : à l'époque des premiers Capétiens, « on dénommait « France » la toute petite région qui, au nord de Paris, est délimitée au sud par la Seine et par la Marne, au nord par la Thève, (...) à l'ouest par l'Oise et à l'est par la Beuvronne (...) » ; cf. les noms de lieux *Baillet-en-France, Bonneuil-en-France, Châtenay-en-France*,

alliance avec l'Église n'était pas intéressée par cette nouvelle littérature (cf. Hausmann 1996, 164 ; Cerquiglini 2007, 177). Il importe de souligner que les manuscrits qui nous transmettent les œuvres littéraires composées sur le continent ne remontent guère à des dates antérieures à 1200.¹² De ce bref aperçu du développement littéraire, il convient de tirer les conclusions suivantes pour l'histoire de la langue à cette époque : au XII^e siècle, le français s'établit définitivement comme langue littéraire, d'abord en Angleterre, puis sur le continent. L'éclosion de la littérature en langue vulgaire est à situer auprès des grands vassaux du roi de France, y compris le roi d'Angleterre, duc de Normandie, et non auprès de la cour royale. Le nombre très réduit de manuscrits français continentaux porte à croire que, malgré l'essor que connaît la littérature française au cours du XII^e siècle, le copiage de manuscrits en langue française n'était pas encore pratiqué couramment en dehors de l'Angleterre avant l'an 1200.

3.2 Éléments de l'évolution interne de l'ancien français

Une caractéristique importante de l'ancien français est l'évolution spontanée des voyelles toniques libres :

ê (î) [> ei > oi > oe : vīa > veie > voie, sēro > seir > soir
 ó (ú) [> ou > eu : dūos > dous > deus, hōra > oure > eure
 é [> ie : pētra > pierre, pēde > piet
 ó [> uo > ue : nōvu > *nuof > neuf, filiōlu > filluel
 á [> e : faba > feve, mare > mer, lavare > laver

Mareil-en-France, Roissy-en-France. La notion d'« Île-de-France » n'apparaît qu'au XIV^e siècle (Froissart) et se réfère à une région plus vaste, cf. la carte dans Bernus (2010, 13). Cette région, « dans l'esprit des gens du temps, paraît toujours être située au nord de la Seine », mais « la conception qu'on se fait de ce pays demeure vague et variable » (Bernus 2010, 11).

12 Seuls le ms. Tours 903 de la *Chronique des ducs de Normandie* et le fragment Bâle N I 2 Nr. 83 du *Roman de Troie* datent de la fin du XII^e siècle, ce dernier ayant été transcrit en Angleterre. Le fragment d'Auberi de Besançon (début du XII^e s.) est à attribuer au domaine franco-provençal, ce qui vaut en partie aussi pour le fragment V de la *Chanson de saint Alexis* (fin du XII^e s.) (cf. Mölk/Holtus 1999 et Burdy 2006). D'autres mss. français continentaux antérieurs à l'an 1200 sont très rares. Ils constituent souvent des traductions de textes religieux latins. Mis à part les mss. mentionnés dans la note 7, on rappellera les suivants, légèrement plus récents pour certains : *Li sermon saint Bernart*, ms. BnF fr. 24768 (lorr. fin du XII^e s.) et ms. Berlin Staatsbibl. Phillipps 1925 (lorr. env. 1200) ; *Traduction des homélies de Grégoire le Grand sur Ézéchiël*, ms. Bern 79 (lorr. env. 1200) ; *Sermones in cantica* de saint Bernard, ms. Nantes Musée Dobrée 5 (pic./wall. env. 1200) ; *Epistle saint Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun Bibl. mun. 72 (Verdun env. 1200) ; *Les 17 homélies de Haimon*, ms. Ars. 2083 (lorr. début du XIII^e s.). Pour les quelques témoins non-littéraires de la même époque cf. Pfister (1973, 225ss.).

En position finale, toutes les voyelles sauf *a* s'amuïssent :

multu > *mout*, veni > *vin*, octo > *huit*, > fine > *fin*, luna > *lune*

Les consonnes nasales provoquent la nasalisation des voyelles précédentes et entraînent en partie leur évolution normale :

á [+ nasale > *āi* : rana > *rāine*, fame > *fāim*
 ó [+ nasale > *ō* : corōna > *corōne*, pōma > *pōme*
 é [+ nasale > *ēi* : plēnu > *plēin*, mīnus > *mēins*
 é [+ nasale > *iē* : bēne > *biēn*
 ó [+ nasale > *uē* : bōnu > *buēn*
 ū + nasale > *ū* : ūnu > *ūn*, lūna > *lūne*
 ī + nasale > *ī* : vīnu > *vīn*

L'ancien français se distingue par une forte tendance à la palatalisation :

k^a > *ʃ* : caput > *chief*, campu > *champ*, vacca > *vache*
 *k^a [> *ie* : caput > *chief*, cane > *chien*
 -kt- > *ʃt* : factu > *fait*, tractare > *traitier*
 -kl-, -gl- > *ʃ* : oc(u)lu > *ueil*, > vig(i)lare > *veillier*

La morphologie verbale de l'ancien français est caractérisée par des alternances vocaliques (cf. le schéma dans Wartburg ¹²1993, 100s.) :

voyelle du latin	2 ^e pers. du sg.	2 ^e pers. du pl.
ō	plōras > <i>ploures</i>	plorātis > <i>plorez</i>
ō	prōbas > <i>prueves</i>	probātis > <i>provez</i>
ō + palatale	*appōdias > <i>apuies</i>	*appodiātis > <i>apoiiez</i>
a	lāvas > <i>laves</i>	lavātis > <i>lavez</i>
a + nasale	āmas > <i>ames</i>	amātis > <i>amez</i>
ē	spēras > <i>espoires</i>	sperātis > <i>esperez</i>
ě	lēvas > <i>lieves</i>	levātis > <i>levez</i>
ě + palatale	prētias > <i>prises</i>	pretiātis > <i>preisiez</i>
a]	*adcáptas > <i>achates</i>	*adcaptātis > <i>achetez</i>

Dans certains cas, la voyelle est tantôt accentuée, tantôt intertonique :

2 ^e pers. du sg.	2 ^e pers. du pl.
adiútas > aiüdes	adiutátis > aidiez
*paráulas > paroles	*paraulatis > parlez
mandúcas > manjües	manducátis > mangiez

Au parfait, il faut distinguer entre les types de conjugaison « forte » et « faible » :

Conjugaison forte : la 1^{re}, la 3^e et la 6^e personne sont accentuées sur le radical :

<i>vin</i> (vēni)	<i>pris</i> (prēsi)	<i>düi</i> (dēbui)
<i>venís</i>	<i>presís</i>	<i>deús</i>
<i>vint</i>	<i>prist</i>	<i>düt</i>
<i>venímes</i>	<i>presímes</i>	<i>deúmes</i>
<i>venístes</i>	<i>presístes</i>	<i>deústes</i>
<i>víndrent</i>	<i>prístrent</i>	<i>dúrent</i>

Conjugaison faible : toutes les personnes sont accentuées sur la désinence :

<i>chantai</i> (cantavi)	<i>parti</i> (partivi)	<i>valüi</i> (*valúi)
<i>chantas</i>	<i>partis</i>	<i>valüs</i>
<i>chanta(t)</i>	<i>partit</i>	<i>valüt</i>
etc.	etc.	etc.

La morphologie nominale de l'ancien français distingue un cas sujet (nominatif) d'un cas objet (accusatif) (cf. le schéma dans Wartburg ¹²1993, 101s.) :

n. m. parisyll.	avec -s (murus)	sans -s (pater)
nom. sg.	<i>murs</i>	<i>pere</i>
acc. sg.	<i>mur</i>	<i>pere</i>
nom. pl.	<i>mur</i>	<i>pere</i>
acc. pl.	<i>murs</i>	<i>peres</i>
n. m. imparisyll.	(nepos, nepote)	(*baro, barone)
nom. sg.	<i>nies</i>	<i>ber</i>

	acc. sg.	<i>nevout</i>	<i>baron</i>
	nom. pl.	<i>nevout</i>	<i>baron</i>
	acc. pl.	<i>nevouz</i>	<i>barons</i>
n. f. parisyll.		(flos)	(rosa)
	nom. sg.	<i>flour(s)</i>	<i>rose</i>
	acc. sg.	<i>flour</i>	<i>rose</i>
	nom. pl.	<i>flours</i>	<i>roses</i>
	acc. pl.	<i>flours</i>	<i>roses</i>
n. f. imparisyll.		(inexistant)	(soror, sorore)
	nom. sg.	–	<i>suer</i>
	acc. sg.	–	<i>serour</i>
	nom. pl.	–	<i>serours</i>
	acc. pl.	–	<i>serours</i>

Les pronoms/déterminants démonstratifs s'organisent en un système de deux degrés de proximité. Le 1^{er} degré se réfère à ce qui est proche des interlocuteurs, le 2^e degré à ce qui est éloigné (Wolf ²1991, 65s.) :

		m. sg.	m. pl.	f. sg.	f. pl.
1^{er} degré	nom.	<i>cist</i>	<i>cist</i>	<i>ceste</i>	<i>ces</i>
	dat.	<i>cestui</i>	–	<i>cesti</i>	–
	acc.	<i>cest</i>	<i>cez</i>	<i>ceste</i>	<i>ces</i>
2^e degré	nom.	<i>cil</i>	<i>cil</i>	<i>cele</i>	<i>celes</i>
	dat.	<i>celui</i>	–	<i>celi</i>	–
	acc.	<i>cel</i>	<i>cels</i>	<i>cele</i>	<i>celes</i>

L'ancien français préserve quelques restes de la comparaison synthétique du latin (Wolf ²1991, 63s.) :

	nom.	acc.
melior	<i>mieldre</i>	<i>meillour</i>
peior	<i>pire</i>	<i>peiour</i>
maior	<i>maire</i>	<i>maiour</i>
minor	<i>moindre</i>	<i>menour</i>
grandior	<i>graindre</i>	<i>graignour</i>

Le lexique de l'ancien français (cf. Stefenelli 1981, ch. IV) s'enrichit pratiquement dès ses débuts de mots savants (latinismes), surtout, mais pas exclusivement, dans la littérature religieuse (cf. Wolf ²1991, 71) : *honestet*, *virginitet*, *angele*, *cristientet*, *decliner*, *fecunditet*, *humilitet*, *imagine*, *justise*, *nobilitet*, *siecle*. Les premiers emprunts à des langues de contact remontent également au Moyen Âge : mots arabes, transmis par l'espagnol : *algalife* 'calife', *almaçur* 'émir', *amirail*, *azur* ; mots anglais : *bat*, *batel* 'bateau', *est*, *nord*, *ouest*, *sud* ; mots normands : *guinder* 'hisser un mât', *hune* 'plateforme arrondie à l'avant', *marsouin* (Wolf ²1991, 71 et 73).

L'enrichissement du vocabulaire au moyen de la dérivation et, dans une moindre mesure, de la composition dépasse de beaucoup l'importance de l'emprunt lexical. Prenons par exemple la formation de verbes. Le XII^e siècle voit la création de bon nombre de formations parasynthétiques, par exemple *accourcir*, *alentir*, *amoindrir*, *asservir*, *embellir*, *endurcir*, *rajeunir*. Le suffixe *-oïer* (fr. mod. *-oyer*) est également productif, avec entre autres *festoiier*, *flamboïer*, *foudroiier*, *larmoiier*, *tornoiier* (cf. Wolf ²1991, 72). Étant donné le grand nombre de dérivés, le nombre de synonymes dans le lexique de l'ancien français atteint des hauteurs vertigineuses : Benoît de Sainte-Maure, un des auteurs les plus importants de cette époque, utilise *demore*, *demoree*, *demorance*, *demorier* pour 'retard' (tous dérivés du verbe *demorer*) et comme synonyme de *folie*, il utilise aussi *folage* et *folor* (Wartburg ¹²1993, 99 ; pour d'autres exemples cf. Burdy 2013, 222s.). Cette richesse en synonymes se fait également sentir en dehors de la formation de mots. Benoît connaît souvent un grand nombre de mots divers pour exprimer un seul concept, on en recense par exemple 17 pour 'combattre' : *chabler*, *(re)combattre*, *estriver*, *fornir bataille*, *joindre*, *(re)joster*, *torner*, *torneiier*, *entremesler*, *sei entreferir*, *sei entredoner*, *sei entrassembler*, *sei entrebattre*, *sei entraler* (Wartburg ¹²1993, 98 ; cf. aussi Stefenelli 1967). À l'inverse, beaucoup de mots développent une forte polysémie. Ainsi, chez Chrétien de Troyes par exemple, *faillir*, *plet* et *treire* ont plus de 30 significations (cf. les entrées dans Foerster/Breuer ⁵1973). Il est évident qu'à cette époque, on n'éprouvait encore aucun besoin de bien délimiter le sens d'un mot par rapport à d'autres.

3.3 Témoignages du prestige de l'idiome du centre

Vers 1200, on trouve dans des œuvres littéraires des passages qui témoignent d'un certain prestige dont jouissait le « françois », l'idiome de « France » ou bien, dans des textes plus récents (fin du XIII^e s.), celui de Paris.¹³ Bien que la signification de la notion de « France » dans la littérature en langue vulgaire à la fin du XII^e siècle soit très peu claire (cf. note 11), il est incontestable qu'il existait un écart de prestige entre les différents idiomes gallo-romans. Dans sa chanson n^o III (env. 1180), le trouvère

¹³ Cf. le célèbre article de Pfister (1973, 217ss.) et Lodge (1997, 135ss.).

Conon de Béthune situe indirectement le prestigieux idiome appelé *franchois* à Pontoise, donc en Île-de-France, cf. le passage cité dans Pfister (1973, 217).¹⁴ Pourtant, nous ne disposons d'aucun document en langue vulgaire transcrit au XII^e siècle dans cette région. Nous avons déjà insisté sur le fait que tous les textes antérieurs au XIII^e siècle, littéraires comme non-littéraires, ont été transcrits dans l'Est et dans l'Ouest de la langue d'oïl, dans la zone frontalière avec l'occitan ou bien en Angleterre. Il s'ensuit que ce prestige dont parlent certaines sources littéraires ne se peut rapporter qu'à l'idiome *parlé* en Île-de-France vers la fin du XII^e siècle. Toute hypothèse qui suppose une *littérature* existant autour de Paris dès le IX^e siècle et qui aurait servi de modèle aux autres régions a déjà été dénoncée comme anachronique par Delbouille (1970, 199).¹⁵ Au lieu de référencer la littérature secondaire au sujet de la koinéisation et de l'irradiation linguistique du centre de la France, nous nous bornons à présenter dans le chapitre suivant les recherches les plus récentes autour de ce problème.

4 La langue vulgaire conquiert de nouveaux domaines : le XIII^e siècle

Au début du XIII^e siècle, le nombre de textes transmis en français augmente considérablement. Comme c'était déjà le cas en Angleterre (voir 3.1), les manuscrits provenant des différentes régions de la langue d'oïl se distinguent par des conventions graphiques qui leur sont propres, appelées « *scriptae* ». En bref, ces conventions graphiques reposent en partie sur les différents dialectes parlés dans la partie septentrionale de la Galloromania,¹⁶ mais sont en même temps marquées par des caractéristiques inter-régionales : on emprunte occasionnellement des formes et des graphèmes aux zones dialectales voisines. Par conséquent, nous pouvons découvrir dans la *scripta* d'une certaine région des graphies qui n'y correspondent à aucune réalité phonétique, comme *soipt* 'sept' dans l'ouest (le graphème <oi> y représente [ε], cf. Gossen 1967, 82). La Picardie a par exemple constitué un foyer d'irradiation de certaines graphies

¹⁴ Cerquiglini (2007, 180ss.), en revanche, remet en question le fait qu'il s'agisse ici d'opposer des parlers.

¹⁵ Cf. cependant la réplique de Hilty (1973).

¹⁶ La date à partir de laquelle on peut parler d'une dialectalisation progressive d'un ancien idiome « oïlique » assez homogène est toujours controversée : alors que Gossen (1957, 428) et Hilty (1968, 11) font remonter la différenciation dialectale en Galloromania septentrionale à l'époque mérovingienne ou du moins au IX^e siècle, Delbouille (1970, 194s.) et Wüest (1979, 377 et 397) supposent une homogénéité plus longue de l'espace « oïlique ». Selon Remacle (1992, 167), l'individualisation du Nord-Est de la Gaule est déjà très marquée vers 1100, mais il n'exclut pas une date plus tardive (1200).

du fait de son énorme productivité littéraire. Voici les scriptae principales de la langue d'oïl pendant la 1^{re} moitié du XIII^e siècle :¹⁷

Anglo-normand : Lai du Cor, Roman de Horn, Boeve de Haumtone (cf. 3.1)
 Picard : Adam de la Halle, Aucassin et Nicolette, Herman de Valenciennes
 Normand : La Clef d'amors, Chastoiement d'un pere a son fils
 Wallon : Li Dialogue Gregoire lo Pape, Poème moral
 Champenois : Chrétien de Troyes, Guiot de Provins, Villehardouin
 Lorrain : Li sermon saint Bernart, Gerbert de Metz
 Bourguignon : Girart de Rossillon
 Poitevin : Benoît de Sainte-Maure, Roman de Troie, Roman de Thebes

Pour une description des caractéristiques des différentes scriptae cf. Gossen (1967) et LRL II/2, n^{os} 139–145. L'innovation qui a lieu vers 1200 ne consiste pas seulement à propager les conventions graphiques régionales, mais également à les appliquer au domaine non-littéraire : effectivement, depuis les dernières années du XII^e siècle, on assiste à la confection de chartes en langue vulgaire (cf. Lusignan 1999, 102ss.). Cette innovation part de l'Angleterre (Suffolk 1187 et 1199) et, au cours des décennies suivantes jusqu'à 1240, gagne le Nord (Picardie), l'Est (Wallonie, Lorraine, Champagne, Bourgogne), le Sud-Ouest (Poitou) et le Sud (Bourbonnais), cf. le tableau dans Berschin/Felixberger/Goebel (2008, 192). Il est évident que la confection de chartes et l'activité littéraire en français sont deux phénomènes étroitement liés, parce que les régions qui produisent des manuscrits littéraires et celles qui confectionnent des chartes en se servant de leurs scriptae sont à peu près les mêmes (cf. Burdy 2011, 148s.). L'Île-de-France, on le sait, fait encore défaut :¹⁸ De toute évidence, la royauté, l'Église et l'Université ont longtemps œuvré contre l'emploi du français à l'écrit.

4.1 L'Île-de-France monte au créneau

Ce n'est qu'en 1241 que l'on voit naître la première charte royale en langue française (cf. Videsott 2010). Les premiers manuscrits littéraires attribuables à l'Île-de-France sont encore plus récents (dernier tiers du XIII^e s.). La scripta « royale » se distingue au début par certaines caractéristiques qui reflètent probablement le parler de l'Île-de-France, comme la désinence *-eins* de la 1^{re} pers. du pl. (cf. Gröbl 2013, 362s.). Vers la fin du

¹⁷ Chaque région est suivie d'exemples d'auteurs et d'œuvres littéraires transmises dans la scripta correspondante.

¹⁸ Même s'il est vrai qu'il existait déjà un échange interrégional de manuscrits littéraires au XII^e siècle (Gröbl 2013, 344), le centre de la France n'apportait évidemment aucun matériau propre à contribuer à cet échange. Néanmoins, cette circulation de textes littéraires favorisait probablement déjà un certain nivellement linguistique de la langue littéraire avant l'apparition des premiers textes français écrits en Île-de-France (cf. Gröbl 2013, 374).

XIII^e siècle, on assiste à une dérégionalisation de la scripta utilisée en Île-de-France, en ce sens que des graphèmes éprouvés comme trop locaux se voient évincés par des formes empruntées aux scriptae voisines qui étaient déjà mieux établies. Comme le démontre Gröbl (2013, 357), les désinences verbales *-ent*, *-ions*, *-aient*, c'est-à-dire celles du futur français standard, ne sont pas autochtones en Île-de-France, mais viennent de Normandie, tandis que le suffixe *-eau* (cf. la forme autochtone *-iau*) est peut-être anglo-normand. Enfin, Paris faisant originellement partie de la zone où *é* devant palatale aboutit à [ɛ], le graphème <oi> (ainsi que la prononciation [wɛ]) a été importé du Nord-Est : ainsi, on écrivait *droit*, *froid*, *toit* en Île-de-France, alors que la prononciation locale était [drɛ], [frɛ] etc. (Gröbl 2013, 347, 355). En conclusion, Gröbl décrit la scripta de l'Île-de-France qui commence à se former pendant la 2^e moitié du XIII^e siècle comme une « forme intermédiaire entre différentes *scriptae* régionales » (2013, 366), donc comme un « compromis linguistique d'envergure supra-régionale » (2013, 369). C'est exactement cette variété neutre développée par l'écrit qui deviendra plus tard le français standard (2013, 345). En d'autres termes, le « francien », comme on est habitué à appeler la scripta de l'Île-de-France, n'a jamais existé comme variété autochtone (74 La philologie linguistique et éditoriale). Gröbl (2013, 368) est donc convaincu qu'à Paris, on n'a commencé à *parler* la langue écrite qu'à une époque postérieure au Moyen Âge. En cela, Gröbl réfute l'hypothèse de Lodge (2004), qui suppose la formation à Paris aux XII^e et XIII^e siècles d'une koinè *orale* qui serait à la base d'une koinè écrite destinée à devenir plus tard le français standard. Lodge ainsi que Gröbl reprennent donc l'hypothèse remontant aux années 1980 que le français du centre devait être une variété mixte et non pas un dialecte médiéval « pur », comme on le croyait auparavant (cf. Lodge 2010, 10). À la même occasion, Lodge refuse l'idée déjà avancée par Cerquiglini (2007, 165–214), que la koinè écrite pourrait être d'origine littéraire (Lodge 2010, 11). Au contraire, il suppose que l'évolution démographique et sociale de la ville de Paris aux XII^e et XIII^e siècles serait à l'origine de la formation d'une koinè orale composite :

« Mais, dans une société médiévale largement illettrée, où la première langue écrite fut une langue étrangère (le latin), il est difficile de voir comment une koinè écrite, en langue vulgaire, aurait pu prendre une dimension orale et se propager comme langue parlée. Il serait bien plus fructueux de chercher les origines de la koinè à la base du français standard dans les processus habituels de la koinésation, pour lesquels toutes les conditions étaient réunies à Paris à cette époque – une explosion démographique, due essentiellement à l'immigration, amenant un brassage dialectal dans la masse des locuteurs. Cela serait tout à fait en accord avec ce que l'on voit arriver dans les grandes villes qui émergent dans le monde actuel » (Lodge 2010, 11).

Gröbl (2013, 367), en revanche, doute qu'aux XIII^e et XIV^e siècles, on ait déjà *parlé* à Paris cette variété mixte. Ajoutons aux objections formulées par Gröbl (2013, 346ss.), surtout de nature dialectologique, une critique du point de vue historique : en rapprochant la situation sociale à Paris au Moyen Âge central de « ce que l'on voit arriver dans les grandes villes qui émergent dans le monde actuel », on risque de commettre un anachronisme, étant donné que nous ignorons les conséquences linguistiques de

ce phénomène social à cette époque. En d'autres termes, la naissance d'un « parler urbain » à Paris aux XII^e et XIII^e siècles reste à prouver historiquement.

En tout cas, il n'est peut-être pas illégitime de croire que ce mélange de différentes scriptae que constitue la langue écrite en Île-de-France dès la seconde moitié du XIII^e siècle contient aussi du moins une certaine partie autochtone, à savoir ces caractéristiques, quelles qu'elles soient, perçues comme prestigieuses dès la fin du XII^e siècle.

4.2 La propagation du français du centre

Le remplacement progressif des scriptae régionales par celle du centre de la France vers la fin du XIII^e siècle concerne d'abord la langue littéraire. Un des derniers auteurs qui utilisent une langue marquée dialectalement sera le chroniqueur picard Froissart au XIV^e siècle. En revanche, la langue des chartes rédigées à la même époque préserve plus longtemps son caractère dialectal ; on assiste même à une plus forte régionalisation de la langue des chartes vers la fin du XIII^e siècle.¹⁹ En réalité, c'est un dernier épanouissement des scriptae régionales avant leur disparition progressive. Dans ce processus, ce sont les régions du nord-est et de l'est qui maintiennent leurs conventions graphiques régionales le plus longtemps.²⁰

4.3 La langue littéraire gagne de nouveaux terrains

Au début du XIII^e siècle, la langue vulgaire s'empare d'un domaine littéraire réservé auparavant au latin, à savoir la prose. C'est le genre de la chronique en langue vulgaire, déjà bien présent au XII^e siècle, qui passe en premier du vers à la prose. En effet, les premiers témoignages de la prose française sont les récits de la quatrième croisade par Geoffroi de Villehardouin (env. 1209) et Robert de Clari (env. 1216). Ce n'est qu'à la fin du XIII^e siècle que commence la traduction des *Grandes chroniques de France*, donc de l'historiographie royale. Il faut attendre le milieu du XIV^e siècle pour que les *Grandes chroniques* soient rédigées en français. Mais la littérature en vers s'ouvre elle aussi à des genres nouveaux, par exemple à la littérature réaliste (*Roman de Renart*,²¹ *Fabliaux*) qui naît en partie du milieu bourgeois et à la littérature allégorique (Guillaume de Lorris/Jean de Meung, *Roman de la Rose*), didactique et morale (*Bible* de Guiot de Provins). Le premier poète d'une certaine importance travaillant à Paris est Rutebeuf (actif dans le troisième quart du XIII^e siècle). Il a légué

¹⁹ Cf. Gröbl (2013, 372) pour le lorrain et le picard.

²⁰ Cf. la carte instructive dans Gossen (1957, 429) : en Picardie, en Wallonie et en Lorraine, l'abandon des scriptae commence seulement au XV^e siècle et s'étend selon les régions jusqu'au XVII^e siècle.

²¹ Les débuts du *Roman de Renart* remontent même à la fin du XII^e siècle.

des œuvres de différents genres, surtout satiriques. Les genres les plus anciens, à savoir la chanson de geste et le roman courtois, subsistent aussi au XIII^e siècle. Certains de ces romans courtois font ainsi l'objet de continuations en prose, tels *Perceval* ou *Tristan*.

5 Le français du centre s'impose définitivement et subit des changements typologiques : les XIV^e et XV^e siècles

Pendant le XIII^e siècle, la royauté a réussi à étendre son pouvoir au détriment des petits seigneurs et des villes (avant tout les riches villes picardes) qui avaient perdu leur liberté. Cependant, les grands vassaux du roi sont eux aussi tombés en déchéance : la Champagne et la Normandie sont rattachées au domaine royal et finissent par perdre leur importance culturelle. Tous les anciens foyers littéraires s'éteignent au profit de Paris. Vers 1300, la capitale du royaume n'est pas seulement le centre politique de la France, mais aussi son centre littéraire, ce qui est d'autant plus remarquable quand on considère que culturellement parlant, l'Île-de-France avait une influence quasiment nulle un demi-siècle auparavant. Si l'usage du latin se réduit, ce n'est plus au profit des dialectes, mais au profit de la langue de Paris. Ni la faiblesse des premiers Valois qui se lancent dans la guerre de Cent Ans contre l'Angleterre (1337–1453), ni certaines tendances particularistes qui ont mené à la constitution temporaire des dynasties « latérales » comme le duché de Bourgogne (1363–1477) n'ont pu compromettre le triomphe du français de Paris. Cependant, ce dernier, on le verra, a dû subir de profonds changements linguistiques au cours de cette longue époque d'instabilité politique et sociale.

5.1 La littérature en moyen français

À la même époque, les études universitaires à Paris et à Montpellier connaissent un essor important, le droit romain et la philosophie de l'antiquité attirent l'attention des érudits. Ainsi, Nicole Oresme traduit Aristote en français (1370–1377) et l'enrichit de beaucoup de mots savants. Dans le champ de la littérature française, l'intérêt pour les genres de l'époque féodale fait place à de nouvelles formes, comme la littérature de mémoire de Philippe de Commines (1447–1511) et la nouvelle (*Les quinze joies de mariage*, milieu du XV^e s. ; *Les Cent Nouvelles nouvelles*, 2^e moitié du XV^e s.). Le théâtre religieux et profane continue à fleurir (*Miracles de Notre Dame par personnages*, 1339–1382 ; *La farce du Maître Pathelin*, env. 1460) et la poésie atteint de nouveaux sommets avec les œuvres de Guillaume de Machaut (env. 1300–1377), Eustache Deschamps (env. 1345–env. 1405), Christine de Pisan (1365–env. 1430),

Alain Chartier (env. 1385–env. 1430) et François Villon (1431–après 1463).²² L'invention de l'imprimerie vers le milieu du XV^e siècle a également eu des répercussions sur la propagation des œuvres littéraires françaises : même si la part des textes français imprimés au XV^e siècle ne dépasse pas les 20%, on trouve déjà des impressions du *Roman de la Rose*, des *Cent Nouvelles*, des *Quinze joies de mariage*, du *Maistre Pathelin* et de François Villon (cf. Wolf ²1991, 85). Bien entendu, la confection de manuscrits, devenue beaucoup moins chère depuis la propagation du papier comme matériau de base (milieu du XIV^e s.), continue également (ibid.).

5.2 Éléments de l'évolution interne du moyen français

La plupart des diphtongues caractéristiques de l'ancien français (cf. 3.2) se simplifient :²³

eu > *ø* : *fleur* > *flø(r)*, *deus* > *dø*
ue > *ø* : *puet* > *pø(t)*, *cuer* > *cø(r)*
pal. ie > *e* : *mangier* > *manger*, *chief* > *chef*
au (< *a* + *l^{Kons.}*) > *ø* : *autre* > *øtre*, *chevaus* > *chevo(s)*²⁴

Les voyelles atones s'amuisent, ce qui mène à la généralisation de l'oxytonisme :

Voyelles en hiatus : *eage* > *age*, *meür* > *mur*, *gaagner* > *gagner*, *raençon* > *rançon*, *feïs* > *fis*
 e à l'intérieur des mots : *sairement* > *serment*, *derrenier* > *dernier*
 e final s'amuit d'abord après voyelle (*vue*), ensuite après consonne (*perte*)

Les consonnes finales s'amuisent aussi (-*t*, -*p*, -*s*, -*n*, -*l*, -*r* ; le sort de -*f* est moins clair (*clef*, *cerf* etc.)). On notera que ce phénomène concerne également les infinitifs (-*er*, -*oir*, -*ir*) et certains suffixes (-*eur* = -*eux*). Par la chute des consonnes nasales, les voyelles nasales acquièrent une valeur phonologique : *pain* [pɛ̃] vs. *paix* [pɛ].

Avec l'amuisement du *e* final et des consonnes finales, le français passe définitivement du type « postdéterminant » au type « prédéterminant », car dès le moment où par exemple la 2^e et la 3^e personne du singulier présent sont homophones (*chantes* = *chante*), ce ne sont que les pronoms personnels sujets qui déterminent la personne (*tu chantes* vs *il chante*).

Les consonnes affriquées se simplifient :

ts- > *s-*, *tʃ* > *ʃ*, *dʒ* > *ʒ* : *ciel*, *charbon*, *jardin*

²² Pour une belle anthologie de la littérature française à la fin du Moyen Âge, cf. Rickard (1976).

²³ La diphtongue *ai* s'était déjà monophtonguée en ancien français : *maistre* > *mestre*, *pais* > *pēs* etc.

²⁴ Ce changement phonétique n'est accompli qu'au XVI^e siècle.

En ce qui concerne la morphologie nominale du moyen français, il importe d'observer la perte de la déclinaison à deux cas. Il ne subsiste que l'ancien cas objet, sauf pour certains substantifs désignant des personnes, par exemple *fil*, *sœur*, *sartre*, *peintre*. Cependant, on rencontre encore des tournures figées comme *la grace Dieu*, *la faute sa femme*, cf. fr. mod. *Hôtel-Dieu*, *rue Flaubert* etc.

En moyen français, l'analogie exerce une influence importante sur la flexion des noms et des verbes :

Réfection analogique de certaines désinences nominales (Wolf²1991, 87) :

sg.	pl.	
<i>genoil</i>	<i>genous</i>	→ sg. <i>genou</i>
<i>mantel</i>	<i>manteaus</i>	→ sg. <i>manteau</i>
<i>chevel</i>	<i>cheveus</i>	→ sg. <i>cheveu</i>
<i>conseil</i>	<i>conseus</i>	→ pl. <i>conseils</i>
<i>pareil</i>	<i>pareus</i>	→ pl. <i>pareils</i>

Les adjectifs épïcènes sont harmonisés avec ceux qui s'accordent au genre : ainsi, on obtient le schéma suivant : *grand* (-d latinisant), *grande* d'après *bon*, *bonne* (auparavant *grant* m., *grant* f.). Cette harmonisation n'est accomplie qu'au XVI^e siècle (cf. Wartburg¹²1993, 128).

Dans le champ de la flexion verbale, la forme de la 1^{re} pers. du sg. présent sans -e (type *chant*, *aim*) est remplacée par une forme avec -e (*chante*, *aime*) suivant le modèle des verbes du type *entre*, *dote* qui comportent toujours le -e final (cf. Rickard 1976, 26).

Les alternances vocaliques dans la conjugaison (cf. 3.2) se réduisent : c'est souvent la forme accentuée sur la terminaison qui l'emporte sur celle accentuée sur le radical, ainsi *lieves* → *leves*, *espoires* → *esperes*, mais l'unification dans le sens opposé se rencontre aussi : *amons* → *aimons*, *amer* → *aimer* (cf. Wartburg¹²1993, 127).

En moyen français, les démonstratifs (cf. 3.2) développent deux séries distinctes : l'une pour l'emploi déterminatif, l'autre pour l'emploi pronominal (cf. Marchello-Nizia 2005, 170) :

Emploi déterminatif :

	m. sg.	m. pl.	f. sg.	f. pl.
1 ^{er} degré	<i>ce/cest</i>	<i>ces</i>	<i>ceste</i>	<i>ces</i>
2 ^e degré	<i>cel</i>	<i>ces</i>	<i>cele</i>	<i>ces</i>

Emploi pronominal :

	m. sg.	m. pl.	f. sg.	f. pl.
1 ^{er} degré	<i>cestui</i>	<i>ceus ci</i>	<i>ceste</i>	<i>cestes</i>
2 ^e degré	<i>celui</i>	<i>ceus la</i>	<i>cele</i>	<i>celes</i>

On notera l'apparition des particules *ci* et *la* pour la structuration du système pronominal.

En ce qui concerne la syntaxe du moyen français,²⁵ il faut signaler l'emploi de plus en plus fréquent des pronoms sujets. Pour l'instant, ils préservent encore une certaine autonomie, comme dans les exemples suivants : *Il tres debonnairement s'arrestoit a oïr leur supplications ; Je, Eustace, te prie ; Je qui suis Fortune nommee* (cf. Rickard 1976, 32). Dans la mesure où la déclinaison nominale disparaît, les phrases suivent de plus en plus un ordre sujet-verbe-objet, tandis qu'en ancien français, l'ordre des actants était encore libre (cf. Wartburg ¹²1993, 129s.). Cela n'empêche pas qu'au XV^e siècle, on trouve encore beaucoup de constructions du type O-V-S : *Un autre parlement assembla ce duc ; Semblable bienfait nous envoie Dieu ; Celle femme onc ne vi* (cf. Wartburg ¹²1993, 130 ; Rickard 1976, 27s.).

Quant au lexique des XIV^e et XV^e siècles (cf. Wolf ²1991, 88–93), on constate l'introduction d'un grand nombre de mots savants dans le français. Ils sont dus avant tout aux traducteurs, comme Oresme et Bersuire (cf. 5.1). Oresme utilise entre autres les latinismes et grécismes suivants : *malédiction, hérétique, existence, convexe, géométrique, préparatif, régularité, spéculation, aristocratie, démocratie, oligarchie*. Il n'est pas rare que des dérivés savants remplacent des dérivés formés auparavant sur la base du lexique héréditaire, par exemple *malédiction* au lieu de *maudisson, certitude* au lieu de *certance, certée*.²⁶ Le nombre d'emprunts aux langues voisines s'accroît aussi. Ainsi, le moyen français s'enrichit de mots provenant des langues suivantes (cf. Wolf ²1991, 89ss. ; Zink 1990, 110ss.) :

Occitan : *bastille, cabane, escargot, auberge, cadet, railler, terrasse*

Néerlandais : *boulevard, drogue, paquet, amarrer*

Allemand : *bourgmestre, arquebuse, burgrave, lansquenet*

Italien : *alarme, archipel, banque, banqueroute, brigade, cavalier, courtisan, médaille, poste*

Arabe (à travers l'italien) : *douane, calibre, zéro*

Dialectes français : norm.-pic. *cabaret, câble, accabler, escalope, ricaner, cauchemar* ; champ. *foin* (remplace *fain*), *avoine* (remplace *aveine*) ; dial. de l'Est *beurre* (remplace *burre*) ; fr.-prov. *crétin, marron, avalanche*

²⁵ Cf. les présentations détaillées dans Marchello-Nizia (2005) et Zink (1990).

²⁶ Pour plus d'exemples, cf. Burdy (2013, 221s.).

Le nombre de dérivés français n'est plus aussi élevé qu'au XIII^e siècle, mais important (cf. Zink 1990, 98–110 ; Wolf ²1991, 92s.). Les verbes en *-oyer* abondent, avec *apitoyer*, *poudroyer*, *tutoyer*, *vousoyer*, de même que les formations parasythétiques, comme *aboutir*, *aplatis*, *raccourcir*, *abêtir*, *empuantir*. La formation de participes en *-u* continue d'être productive, avec par exemple *cosu*, *pointu*, *touffu*. De nombreux suffixes, entre autres *-ment*, *-age*, *-ance*, *-aison*, *-ation*, *-ure* sont disponibles pour la formation d'abstraites (cf. Burdy 2013, 222s.). Il est tout naturel de trouver un nombre de suffixes assez élevé joint au même radical, par exemple *arestage*, *arestance*, *arestement*, *dotance*, *doteison*, *formation*, *formaison*, *formance*. Ainsi, le nombre de synonymes dans le lexique du moyen français reste important.

5.3 L'orthographe du moyen français

Aux XIV^e et XV^e siècles, la graphie reflète encore moins la phonétique qu'à l'époque précédente. On continue à écrire des diphtongues qui phonétiquement n'en sont plus : <eu> est prononcée *ö* ou *ø*, <ei> et <ai> représentent *e*.²⁷ Les consonnes finales et le *s* devant consonne, amuïs eux aussi, sont présents dans la graphie comme auparavant : *coup*, *fort*, *estaille* etc. Un trait typique des manuscrits et des imprimés en moyen français sont les graphies (pseudo-)latinisantes (cf. Rickard 1976, 22s.) : les copistes ou les typographes insèrent dans les mots des consonnes non prononcées qui évoquent leurs étymons latins ou, du moins, des mots que l'on tient pour leurs étymons : *soubz* (*subtus*), *chault* (*calidus*), *doigt* (*digitus*), *fait* (*factum*), *semaine* (*septimana*), *poids* (*pondus*), *sçavoir* (*scire*). Ce phénomène est apparemment un reflet des études intenses et des traductions de textes latins à cette époque (cf. 5.1), mais les copistes trouvaient aussi un intérêt à prolonger le texte à copier, car ils étaient payés à la ligne (cf. Wolf ²1991, 93). Quelques-unes des consonnes latinisantes se sont maintenues jusqu'en français moderne, par exemple dans *poids*, *doigt*.²⁸ Dans certains cas, elles ont même fini par modifier plus tard la prononciation, par exemple celle du mot *oscur* → *obscur* [obskyr]. Marchello-Nizia (2005, 115) précise que vers le milieu du XIV^e siècle, l'insertion de telles consonnes était encore presque inconnue, tandis que dans des manuscrits copiés vers 1400, cette convention est déjà assez établie. En général, les rimes constituent un bon indicateur de la prononciation de l'époque, cf. *dessoubz* : *vous* ; *escripre* : *souffire* ; *oultre* : *moustre*. Certains flottements graphiques sont susceptibles d'indiquer des flottements de prononciation dans l'usage de l'époque, cf.

²⁷ On notera que dans des mss. datant du XIII^e siècle, le *e* ouvert est rendu à maintes reprises par <e>, par exemple *fet* (= *fait*), *pes* (= *paix*). Sur ce point, les conventions graphiques de l'ancien français tardif étaient plus progressistes que celles de l'époque suivante.

²⁸ On en trouvera beaucoup d'exemples dans le domaine des noms propres (noms de famille) : *Febvre*, *Lenepveu*, *-ault* dans *Foucault*, *Renault* ; (noms de lieux) : *Sceaux* (*Ceaus*), *Hérault* (*Erâu*), *Saint-Arnould* (*Arnou*) etc. (cf. Dauzat ³1988, 272ss. ; 1963, 67ss.).

soutil/subtil/subtile, souffire/suffire, segnefier/signifier, deviser/diviser (cf. Rickard 1976, 22). Enfin, il faut mentionner une autre innovation graphique du moyen français, à savoir les graphèmes *g* et *y* à la fin des mots. Des graphies comme *ung* pour *un* visent probablement à faciliter la lecture étant donné que les écritures de l'époque ne facilitaient pas la différenciation entre les mots *un, mi, vu, nu*. Le *-y* qui remplace beaucoup de *-i* finaux avait évidemment la même fonction, ce qui explique les orthographes très répandues *uny, amy, cecy, hardy* etc. (ibid.).

6 Le français moderne s'annonce : le XVI^e siècle

6.1 Cadre historique

C'est à la veille du XVI^e siècle que commence la campagne d'Italie initiée par Charles VIII. Cet événement marque pour la France le début du contact avec l'humanisme italien. C'est notamment l'humanisme vulgaire qui devait caractériser la poursuite de l'histoire du français au XVI^e siècle, car il déclencha en France le discours et la réflexion sur la langue maternelle. C'est pendant ce siècle qu'on doit situer le commencement des études de la langue vulgaire, ce qui est, en France ainsi qu'ailleurs, un symptôme de l'époque moderne. Le français pénètre même dans des domaines scientifiques et techniques réservés au latin auparavant, les activités traductrices des siècles précédents continuent (Amyot traduit Plutarque en 1559) et atteignent aussi la Bible (Lefèvre d'Étaples 1530, Olivetan 1535) (cf. Rickard 1968, 6–14). En ce qui concerne la prose, on sort des sentiers battus du XV^e siècle, avec Rabelais, *Pantagruel* (1532), *Gargantua* (1534) ; Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron* (1558) ; Montaigne, *Essais* (1580–1588). Dans le cadre de la Réforme protestante, des pamphlets en français paraissent, comme celui de Calvin, *Institution de la religion chrétienne* (1541/1560, original latin 1536). Les études de l'humanisme italien provoquent aussi une nouvelle orientation de la langue poétique : l'école de la Pléiade désapprouve la poésie des grands rhétoriciens du XV^e et du début du XVI^e siècle (entre autres Georges Chastellain, Octavien de Saint-Gelais et Jean Marot) et aspire à l'imitation des poètes antiques et italiens. Ainsi, on introduit dans la poésie française l'ode et le sonnet, qui remplacent la ballade. Le théâtre médiéval avec ses mystères et ses farces cède également sa place à des drames qui imitent des modèles antiques. Les maîtres à penser de la Pléiade sont Joachim Du Bellay sur le plan théorique et Pierre Ronsard sur le plan pratique. Dans sa fameuse *Deffence et illustration de la langue française* (1549),²⁹ Du Bellay donne des conseils pour la réalisation d'une

²⁹ Bien entendu, le français n'avait guère besoin de défense à cette époque, car il avait déjà consolidé sa place à côté du latin. Du Bellay avait emprunté son argument à Sperone Speroni, *Dialogo delle lingue* (1542) (cf. Rickard 1968, 1–6).

littérature aristocrate : pour augmenter le lexique du français, il recommande l'utilisation de mots savants (latinismes et grécismes), de néologismes, d'archaïsmes et de dialectalismes. Ronsard, en tant qu'écrivain, préfère ces derniers, utilisés aussi par Montaigne, aux latinismes. Cependant, en dépit de sa créativité linguistique, la Pléiade n'a apporté qu'une très maigre contribution réellement durable au lexique français.

À côté de la littérature aristocrate propagée par la Pléiade, le XVI^e siècle voit naître les premiers efforts d'inventaire et de codification de la langue française (cf. Rickard 1968, 28s.). Citons par exemple :

Grammaires :

John Palsgrave, *Lesclarcissement de la langue francoyse* (1530)

Jacques Dubois, *In linguam Gallicam Isagoge* (...) (1531)

Louis Meigret, *Le treттé de la grammeře françoëze* (1550)

Robert Estienne, *Traicte de la grammeře françoise* (1557)

Pierre de la Ramée, *Gramere* (1562), *Grammeře* (1572)

Dictionnaires :

Robert Estienne, *Dictionarium latinogallicum* (1538), *Dictionaire françois-latin* (1539)

Dans une certaine mesure, ces tentatives sont à mettre en rapport avec le développement de l'imprimerie. À Paris, vers le milieu du XVI^e siècle, un cinquième des livres imprimés sont déjà des livres en français (Wolf ²1991, 97). L'orthographe de ces livres se trouve uniquement dans les mains des imprimeurs. Pour des raisons économiques, ils préfèrent les graphies traditionnelles transmises par les manuscrits de l'époque précédente aux propositions de réforme propagées par exemple par Meigret, *Le treттé de la grammeře françoëze* (1550) et Peletier du Mans, *Dialogue de l'Ortografie et Prononciation Françoëse* (1550), qui plaidaient pour une orthographe phonétique. Estienne, éditeur influent et humaniste, continuait à utiliser l'orthographe conservatrice pour ses publications, parmi lesquelles le dictionnaire atteignit des tirages élevés et servit de modèle orthographique (cf. Wolf ²1991, 106ss. ; Rickard 1968, 35–48). Les signes diacritiques comme les accents, la cédille, le tréma et l'apostrophe font l'objet de discussions au XVI^e siècle, mais on ne parvient pas encore à des conventions définitives.

La propagation du français en tant que langue écrite dans le royaume est déjà en plein essor, ce qui entraîne la substitution successive du français à l'occitan dans le Midi. Ce n'est qu'en 1539 que ce processus est cautionné officiellement par les fameuses *Ordonnances de Villers-Cotterêts*. Cette disposition exclut l'usage dans des documents officiels de tout idiome autre que le français, c'est-à-dire non seulement le latin, mais également toutes les autres langues et dialectes vulgaires (Rickard 1968, 22s.) :

[art. 111] Nous [c.-à.-d. François I^{er}] voulons que doresnavant tous arrestz ensemble toutes aultres procedures ... soient pronõcez enregistrez & delivrez aux parties *en langage maternel françois & non aultrement*.

On néglige souvent le fait que par les mêmes ordonnances, François I^{er} rendit obligatoire dans ses possessions la fixation des noms de famille (cf. Dauzat ³1988, 40).

C'est également au cours du XVI^e siècle qu'apparaît pour la première fois la notion de l'« usage » (Meigret, *Trętté*, 1550). Dès lors, il était hors de doute que l'usage exemplaire du français était localisé à Paris, mais un aspect restait encore assez vague : qui le représentait exactement ? Était-ce le langage du parlement, c'est-à-dire de la cour de justice de Paris (Estienne, Tory), le langage de la cour royale (Peletier du Mans, Meigret) ou bien le parler de toutes les couches sociales à Paris (de la Ramée) ? En tout cas, le bon français est déterminé comme l'idiolecte d'une élite : dès le moment où commence la réflexion sur la langue vulgaire, le langage du peuple français est mis hors-jeu (cf. Wolf ²1991, 99s.).

6.2 Éléments de l'évolution interne du français au XVI^e siècle

Les diphtongues et triphthongues *au* et *eau* (dans *sauter* ou *marteau*) se simplifient définitivement en [(e)o]. Cette évolution est rejetée par les grammairiens, de même que la prononciation [wa] au lieu de [we] (*roi*, *vouloir* etc.) (cf. Gougenheim 1974, 22ss.). Les voyelles nasales [ĩ/ĕ] et [ỹ/œ] se rapprochent, si bien que Deimier interdira la rime *vain-divin*, *humain-chemin* (Lote 1991, 273).

Une innovation du XVI^e siècle est constituée par le fait que certains changements phonétiques se voient entravés ou bien annulés par la réaction des théoriciens de la langue : ainsi, l'ouverture de *e* devant *r* vers *a* (Villon faisait rimer *garde* avec *perde*) ne s'impose pas. Il n'en subsiste que quelques mots isolés comme *dartre* (a. fr. *dertre*), *larme* (a. fr. *lairme*) (cf. Gougenheim 1974, 18 ; Wolf ²1991, 100). Le changement du *-r-* intervocalique en *-s-* sonore (*Pazis*, *pęze* etc.) se généralise tout aussi peu. En français moderne, on n'en trouve le témoignage que dans *chaise* à comparer à *chaire* et *besicles* (< *bericle*) (cf. Gougenheim 1974, 29 ; Wartburg ¹²1993, 156).³⁰

Au XVI^e siècle, on assiste au plus important afflux de mots savants de toute l'histoire du français, cf. la liste dressée par Wolf (²1991, 102), même si certains érudits s'y opposent (Tory, Estienne, Meigret). Le contact intensif avec l'Italie apporte au français un grand nombre d'italianismes (env. 500 ; cf. les exemples dans Wolf ²1991, 104s.). L'intervention de certains puristes au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle ne se fit guère attendre : dans ses publications intitulées *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec* (1565), *Deux dialogues du nouveau langage François, italianisé* (...) (1578) et *De la precellence du langage François* (1579), Henri Estienne élève la voix contre les mots italiens dans le français. Conséquence du purisme ou

³⁰ Dans le domaine des noms de lieux, on en trouve autant d'exemples ; cf. le type *Ozoir* (< *oratoriu*).

non, un grand nombre d'italianismes empruntés au XVI^e siècle se sont avérés éphémères, tandis que d'autres, condamnés en partie par Estienne, entrent dans le lexique français pour y rester jusqu'à nos jours : *alerte, assassin, bizarre, cadre, campagne, créature, disgrâce, façade, grotesque, manquer, pédant, réussir, soldat* (Wolf ²1991, 105 ; Rickard 1968, 17).

En considérant l'influence au XVI^e siècle d'autorités capables de retarder l'évolution spontanée de la langue vulgaire, symptôme des temps modernes, il n'est peut-être pas illégitime de ne plus attribuer ce siècle au moyen français.

7 Bibliographie

- Aebischer, Paul (1965), *Le voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople*, Genève, Droz.
- Avalle, D'Arco Silvio (2002), *La doppia verità. Fenomenologia ecdotica e lingua letteraria del medioevo romanzo*, Tavarnuzze/Firenze, Edizioni del Galluzzo.
- Banniard, Michel (1992), *Viva voce. Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident latin*, Paris, Institut des Études Augustiniennes/Brepols.
- Baum, Richard (2003), *Periodisierung in der romanistischen Sprachgeschichtsschreibung / Périodisation dans l'historiographie des langues romanes*, in : Gerhard Ernst et al. (edd.), *Romanische Sprachgeschichte. Ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen*, vol. 1, Berlin/New York, de Gruyter, 46–52.
- Beckmann, Gustav Adolf (2012), « *Malduit* », *ein Scherzname im Oxforder Roland-Manuskript und ein Priester Namens Baligan*, *Romanische Forschungen* 124, 490–504.
- Berger, Roger/Brasseur, Annette (2004), *Les séquences de sainte Eulalie. Buona pulcella fut Eulalia. Édition, traduction, commentaire, étude linguistique. Cantica uirginis Eulaliae. Édition, traduction et commentaire*, Genève, Droz.
- Bernus, Pierre (2010, ¹1934), *Petite histoire de l'Île-de-France*, Cressé, Éditions des Régionalismes.
- Berschlin, Helmut/Felixberger, Josef/Goebel, Hans (²2008), *Französische Sprachgeschichte*, Hildesheim et al., Olms.
- Bischoff, Bernhard (1981), *À propos des gloses de Reichenau. Entre latin et français*, in : Yves Lefèvre (ed.), *La lexicographie du latin médiéval et ses rapports avec les recherches actuelles sur la civilisation du Moyen-Âge*, Paris, 18–21 octobre 1978, Paris, CNRS, 47–56.
- Burdy, Philipp (2006), *Anmerkungen zum Ms. V des altfranzösischen Alexiusliedes*, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen* 243, 115–120.
- Burdy, Philipp (2011), *Zur sprachlichen Beurteilung altfranzösischer Urkunden*, *Zeitschrift für romanische Philologie* 127, 141–154.
- Burdy, Philipp (2013), *Die mittels « -aison » und Varianten gebildeten Nomina des Französischen von den Anfängen bis zur Gegenwart. Eine Studie zur diachronen Wortbildung*, Frankfurt am Main, Klostermann.
- Cerquiglini, Bernard (2007), *Une langue orpheline*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- Chaurand, Jacques (1999), *I. Préhistoire, protohistoire et formation de l'ancien français*, in : Jacques Chaurand (ed.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Éditions du Seuil, 17–92.
- Dauzat, Albert (1963), *Les noms de lieux. Origine et évolution*, Paris, Librairie Delagrave.
- Dauzat, Albert (²1988), *Les noms de famille de France*, 3^{ème} édition revue et complétée par M.T. Morlet, Paris, Librairie Guénégaud.
- DEAFBibl = *Dictionnaire Étymologique de l'Ancien Français, Complément bibliographique*, http://www.deaf-page.de/fr/bibl_intro.php (02.10.2014).

- De Poerck, Guy (1955), *Le sermon bilingue sur Jonas du ms. Valenciennes 521 (475)*, in : Robert Vivier et al. (edd.), *Romanica Gandensia IV. Études de philologie romane*, Gent, Rijksuniversiteit te Gent, 31–66.
- De Poerck, Guy (1963), *Les plus anciens textes de la langue française comme témoins de l'époque*, *Revue de Linguistique Romane* 27, 1–34.
- De Poerck, Guy (1964), *Le ms. Clermont-Ferrand 240 (anc. 189), les « scriptoria » d'Auvergne et les origines spirituelles de la « Vie » française de saint Léger*, *Scriptorium* 18, 11–33.
- Delbouille, Maurice (1970), *Comment naquit la langue française ?*, in : *Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*, vol. 1, Lyon/Strasbourg, Société de Linguistique Romane, 187–199.
- Foerster, Wendelin/Breuer, Hermann (1973), *Wörterbuch zu Kristian von Troyes' sämtlichen Werken*, Tübingen, Niemeyer.
- Foerster, Wendelin/Koschwitz, Eduard (edd.) (1932), *Altfranzösisches Übungsbuch*, Leipzig, Reissland.
- Gärtner, Kurt/Holtus, Günter (1995), *Die erste deutsch-französische « Parallelurkunde »*. *Zur Überlieferung und Sprache der Straßburger Eide*, in : Kurt Gärtner/Günter Holtus (edd.), *Beiträge zum Sprachkontakt und zu den Urkundensprachen zwischen Maas und Rhein*, Trier, Verlag Trierer Historische Forschungen, 97–128.
- Gossen, Carl Theodor (1957), *Die Einheit der französischen Schriftsprache im 15. und 16. Jahrhundert*, *Zeitschrift für romanische Philologie* 73, 427–459.
- Gossen, Carl Theodor (1967), *Französische Skriptastudien. Untersuchungen zu den nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters*, Wien, Böhlau.
- Gougenheim, Georges (1974), *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Picard.
- Grübl, Klaus (2013), *La standardisation du français au Moyen Âge : point de vue scriptologique*, *Revue de Linguistique Romane* 77, 343–383.
- Hausmann, Frank-Rutger (1996), *Französisches Mittelalter*, Stuttgart/Weimar, Metzler.
- Hilty, Gerold (1968), *La Séquence de Sainte Eulalie et les origines de langue littéraire française*, *Vox Romanica* 27, 4–18.
- Hilty, Gerold (1973), *Les origines de la langue littéraire française*, *Vox Romanica* 32, 254–271.
- Hilty, Gerold (2010), *Compte rendu à Francesco Lo Monaco/Claudia Villa (edd.), I Giuramenti di Strasburgo : Testi e Tradizione*, Firenze 2009, *Vox Romanica* 69, 273–276.
- Klein, Hans-Wilhelm (ed.) (1968), *Die Reichenauer Glossen*, vol. 1 : *Einleitung, Text, vollständiger Index und Konkordanzen*, München, Hueber.
- Lodge, R. Anthony (1997), *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, traduit de l'anglais par Cyril Veken, Paris, Fayard.
- Lodge, R. Anthony (2004), *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lodge, R. Anthony (2010), *Standardisation, koinésation et l'historiographie du français*, *Revue de Linguistique Romane* 74, 5–25.
- Lo Monaco, Francesco/Villa, Claudia (edd.) (2009), *I giuramenti di Strasburgo : testi e tradizione/ The Strasbourg Oaths : Texts and Transmission*, Firenze, Sismel Edizioni del Galluzzo.
- Lote, Georges (1991), *Histoire du vers français*, vol. 6, Aix-en-Provence, Université de Provence.
- LRL = Günter Holtus/Michael Metzeltin/Christian Schmitt (edd.) (1995), *Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL)*, vol. II/2, Tübingen, Niemeyer.
- Lusignan, Serge (1999), *Il. Langue française et société du XIII^e au XV^e siècle*, in : Jacques Chaurand (ed.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Éditions du Seuil, 91–143.
- Marchello-Nizia, Christiane (2005), *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Colin.
- MGH Conc. = Albert Werminghoff (ed.) (1906), *Concilia aevi Karolini*, vol. 1 (742–817), Hannover/Leipzig, Hahn.

- Mölk, Ulrich/Holtus, Günter (1999), *Albericus Alexanderfragment. Neuausgabe und Kommentar*, Zeitschrift für romanische Philologie 115, 582–625.
- Pfister, Max (1973), *Die sprachliche Bedeutung von Paris und der Ile-de-France vor dem 13. Jahrhundert*, Vox Romanica 32, 217–253.
- Raupach, Manfred (1972), *Die Reichenauer Glossen*, vol. 2 : *Entstehung und Aufbau*, München, Fink.
- Remacle, Louis (1992), *La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600*, Genève, Droz.
- Richter, Michael (1983), *À quelle époque a-t-on cessé de parler latin en Gaule ? À propos d'une question mal posée*, Annales. Économies, Sociétés, Civilisations 38, 439–448.
- Rickard, Peter (1968), *La langue française au seizième siècle. Étude suivie de textes*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Rickard, Peter (1976), *Chrestomathie de la langue française au quinzième siècle*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Rohlf's, Gerhard (1968), *Vom Vulgärlatein zum Altfranzösischen. Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache*, Tübingen, Niemeyer.
- Stefenelli, Arnulf (1967), *Der Synonymenreichtum der altfranzösischen Dichtersprache*, Wien, Böhlau.
- Stefenelli, Arnulf (1981), *Geschichte des französischen Kernwortschatzes*, Berlin, Schmidt.
- Trotter, David (2003), *L'anglo-normand : variété insulaire, ou variété isolée ?*, Médiévales 45, 43–54.
- Van Hoecke, Willy (1999), *La « Vie de saint Léger » et la « Passion » de Clermont-Ferrand : roman d'oïl ou roman d'oc ?*, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain 25, 201–221.
- Van Uytanghe, Marc (2012), *La diachronie latino-romane : le conflit des chronologies et la diglossie*, Zeitschrift für romanische Philologie 128, 405–456.
- Videsott, Paul (2010), *Le plus ancien document en français de la chancellerie royale capétienne – édition et considérations linguistiques*, in : Maria Iliescu et al. (edd.), *Actes du 25^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes, Innsbruck, 3–8 septembre 2007*, vol. 6, Berlin/New York, de Gruyter, 371–381.
- Wartburg, Walther von (1993), *Évolution et structure de la langue française*, Tübingen, Francke.
- Wolf, Heinz Jürgen (1991), *Französische Sprachgeschichte*, Heidelberg, Quelle & Meyer.
- Wüest, Jakob (1979), *La dialectalisation de la Gallo-Romania. Problèmes phonologiques*, Bern, Francke.
- Zink, Gaston (1990), *Le moyen français (XIV^e et XV^e siècles)*, Paris, Presses Universitaires de France.

Christian Schmitt

2 Le français dans l'histoire : du XVII^e siècle à nos jours

Abstract : L'article fournit des informations sur les principales étapes de l'histoire de la langue française du XVII^e siècle jusqu'à l'époque moderne. L'accent est mis sur l'histoire linguistique interne et externe et sur les développements en lexicographie et en grammaticographie.

Keywords : histoire linguistique, périodisation, français classique, Siècle des Idées, français moderne

1 Remarques préliminaires : la périodisation du français

Du point de vue diachronique, la grammaire historique traditionnelle distingue entre trois stades linguistiques de la langue d'oïl : l'ancien français, le moyen français et le français moderne. Les trois étapes peuvent être caractérisées par trois tendances différentes : 1) la formation des dialectes finissant par la prédominance de la variété diatopique de l'Île-de-France, en accord avec l'étymologie (< *little Francia* → *isle de France*, par interprétation populaire), 2) la formation d'une langue nationale, en usage dans le Royaume français et, finalement, 3) la standardisation et l'évolution normative de plus en plus prononcée de ce français langue nationale par les grammairiens, les littéraires, les scientifiques et d'autres groupes d'intellectuels sous l'égide de l'État défenseur du bon français (Rat 1963).

Notre sujet englobe trois siècles marqués par la discussion sur l'usage commencée à vrai dire au XVI^e siècle par Meigret, Robert Estienne, Mathieu, de la Ramée, Henri Estienne et tant d'autres qui ont reconnu la nécessité de s'opposer à la tradition de la grammaire latine ; mais, contrairement au siècle de la Renaissance, il ne s'agit pas de l'usage tout court, c'est le bon usage préconçu au XVI^e siècle par Henri Estienne qui se trouve au centre d'intérêt de la discussion sur la standardisation linguistique. L'usage linguistique, il est vrai, ne constitue pas un critère nouveau : tout ainsi que le *gustus urbis* et l'*urbanitas* (cf. Neumann 1968, 88ss.) le critère de l'*usus* 'usage' se trouve dans les traités linguistiques de l'antiquité et dans les observations métalinguistiques (Fögen 2000 ; Müller 2001) ; en ce qui concerne l'usage, le texte primordial est fourni par le traité *De lingua Latina* de Varron défendant le principe de l'usage général par la phrase bien connue et souvent citée « ego populi consuetudinis non sum ut dominus, at ille meae est » (ed. Spengel 1885, vol. 9, 5s.) et reconnaissant, par conséquent, les effets de l'analogie et de l'anomalie linguistiques comme forces essentielles en accord avec Cicéron qui lui avoue « usum loquendi populo concessi, scientiam mihi reserva-

vi » [« J'ai concédé l'usage linguistique au peuple et me suis réservé la science »] (*Orator ad Marcum Brutum* 48, 159s. ; cf. p. ex. de la Ramée 1572, 30, et Henri Estienne, ed. Feugère 1853, 56s.). C'est par les textes de Julius Scaliger que la grammaire moderne a connu le principe « *Auctoritas ex usu pendet* » ('l'autorité dépend de l'usage') exposé dans le chapitre CXCII de son traité important *De causis linguae Latinae* :

« Nam quum, hoc interpretandi munus Usu, Autoritate, Ratione constare dixerint : sane intelligendum est, usum sine ratione non semper moveri, veluti si aspirat Trophaeum, & Anchoram, quae leniter à Graecis aliis proferuntur, Atheniensium exemplo sciamus factum esse. Auctoritas vero quid aliud, quàm Usus est ? »

(ed. 1597, 448).

[mais puisqu'ils ont dit que l'usage, l'autorité et la raison étaient les principes de l'évaluation, on peut certainement comprendre que l'usage ne peut pas toujours changer sans raison comme, p.ex., nous savons que les formes aspirées *trophaeus* et *anchora* (qui correspondent aux sourdes [p] et [k] chez les autres Grecs) se sont formées d'après la prononciation athénienne. Par conséquent : est-ce que la norme est autre chose que l'usage ?]

Ce passage central contient déjà les notions-clés de la discussion linguistique des siècles suivants : usage, autorité et raison ; il montre en même temps que la caractérisation du Grand siècle par Marzys s'avère insuffisante pour qui « sur un point seulement, la norme du XVII^e siècle reprend l'une des orientations du XVI^e ; écartant les influences savantes et littéraires, elle prend pour seule source l'usage parlé » (1974, 331).

D'un côté il oublie le critère de l'autorité cher aux humanistes et de l'autre il passe sous silence le fait que Philalèthe déjà a prévu la discussion sur les différents critères de l'usage en argumentant de la façon suivante :

« Si l'usage de la langue française était pareil en tous lieux, ce que vous dites auroit quelque apparence ; mais vu qu'il y a de la controverse quant à l'usage, il faut avoir recours ailleurs qu'à l'usage » (Henri Estienne, cf. François 1959, vol. 1, 146).

On est donc en droit de défendre la thèse de Lausberg (1950) pour qui Malherbe a continué une discussion entamée par les humanistes qui ont repris un des sujets linguistiques primordiaux pour les grammairiens de l'Antiquité : la définition de l'usage linguistique écrit et oral.

2 Le XVII^e siècle : la genèse du français moderne

À quelques exceptions près, les grammaires de la Renaissance sont nourries par les doctrines de l'antiquité classique. Au XVII^e siècle, commencement du français moderne (Klare 1998, 116ss.), tout change comme le documente(ra) le Grand *Corpus des grammaires françaises* (sous la direction de Bernard Colombat et de Jean-Marie Fournier) contenant les grammaires françaises les plus marquantes de l'âge classique, c'est-à-dire les ouvrages grammaticaux qui ont animé un débat très fervent sur les problèmes normatifs du français au siècle classique et sur les traits caractéristiques

du français et renoncent, en général, à une perspective diachronique (même dans les ouvrages écrits en latin), en préparation chez Garnier :

- Jean Masset, *Exact et tres-facile acheminement à la langue française*, 1606.
 Charles Maupas, *Grammaire et syntaxe française*, ²1618 [1607].
 Antoine Oudin, *Grammaire française rapportée au langage du temps*, ²1640 [1632].
 Claude Mauger, *French Grammar with additions*, 1684 [1653].
 Thomas de La Grue, *La vraye Introduction à la Langue française*, 1669 [avant 1655].
 Claude Irson, *Nouvelle methode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, 1662 [1656].
 Laurent Chiflet, *Essay d'une parfaite Grammaire de la langue française*, 1659.
 Antoine Arnauld/Claude Lancelot, *Grammaire Générale et Raisonnée*, 1676 [1660].
 Denis Vairasse d'Allais, *Grammaire Méthodique contenant en abrégé les Principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue française*, 1681.
 Louis de Courcillon de Dangeau, *Opuscules sur la grammaire*, 1694.
 Pierre de La Touche, *L'art de bien parler François* (2 vol.), 1730 [1696].

Ces études portent avant tout sur la variation sociolinguistique du français devenu langue nationale, sur les problèmes normatifs, sur l'usage littéraire, la traduction idiomatique et l'apprentissage de la variété parisienne reconnue comme archétype canonique. Dans la tradition rhétorique ces grammaires doivent également enseigner l'art de parler en respectant les figures imposées par la tradition textuelle et les formes reconnues comme meilleures variétés conformément à une pragmatique déterminée, avant tout, par l'usage littéraire et les premières autorités.

Ces grammaires sont souvent accompagnées par un genre typiquement français qui commence à apparaître au milieu du XVII^e siècle avec les remarques de Vaugelas (Ayres-Bennett 2004 ; Marzys 2009). Ces textes sont réunis dans un autre Corpus (*Corpus des remarques sur la langue française*, XVII^e siècle), sous la direction de Wendy Ayres-Bennett (2011) qui montre jusqu'à quel point le public cultivé s'est occupé de subtilités grammaticales et dans quelle mesure les amateurs du beau langage (Rat 1963) s'intéressaient aux idiotismes qui posaient problème à ceux qui voulaient se distinguer du commun par un usage linguistique exemplaire. Tout dix-septiémiste voulant comprendre les règles souvent contradictoires du français classique ainsi que les chemins souvent compliqués à sa codification et à sa standardisation est tenu de connaître ce corpus produit par les remarqueurs :

- Académie française, *Observations de l'Académie Française sur les Remarques de M. de Vaugelas*, Paris, 1704.
 Louis-Augustin Alemand, *Nouvelles Observations, ou Guerre civile des François, sur la langue*, Paris, 1688.
 Nicolas Andry de Boisregard, *Réflexions, ou Remarques critiques sur l'usage present de la langue française*, Paris, 1692 [1689], et *Suite des réflexions critiques sur l'usage present de la langue française*, Paris, 1693.
 Dominique Bouhours, *Remarques nouvelles sur la langue française*, Paris, 1692 [1675], et *Suite des Remarques nouvelles sur la langue française*, Paris, 1693 [1692].
 Marguerite Buffet, *Nouvelles Observations sur la langue française*, Paris, 1668.

Scipion Dupleix, *Liberté de la langue française dans sa pureté*, Paris, 1651.

François de la Mothe Le Vayer, *Lettres touchant les nouvelles remarques sur la langue française*, Paris, 1669 [1647].

Jean Macé, *Methode universelle pour apprendre facilement les langues, pour parler purement et écrire nettement en français*, Paris, 1651 [1650 ?].

Gilles Ménage, *Observations de Monsieur Ménage sur la langue française*, Paris, 1675 [1672], et *Observations de Monsieur Ménage sur la langue française. Segonde partie*, Paris, 1676.

Paul Tallemant, *Remarques et décisions de l'Académie française*, Paris, 1698.

Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, 1647, et *Nouvelles Remarques de M. de Vaugelas sur la langue française. Ouvrage posthume. Avec des observations de M.***** [Louis-Augustin Alemand], Paris, 1690.

Les observations s'avèrent peu systématiques mais les différents textes peuvent servir d'introduction à l'histoire des idées linguistiques, à la conception normative et grammaticale du Siècle de Louis XIV, à la variation diatopique et sociolinguistique et aussi à une meilleure compréhension de la création littéraire en France.

Le XVI^e siècle était préoccupé par l'élaboration quantitative du français langue nationale ; la discussion du XVII^e siècle est déterminée, avant tout, par la définition de règles fixes et la réglementation d'un usage linguistique peu solidement établi.

La discussion sur la standardisation de la langue commence en 1605, avec les fameux *Commentaires sur Desportes* de Malherbe (cf. Brunot 1891) ; en accord avec la rhétorique classique (Lausberg 1950), Malherbe critique sévèrement l'emploi d'archaïsmes, de néologismes et – contre la tradition des remarqueurs de la Renaissance (Schmitt 1977) – des mots régionaux et des mots de métiers comme incompatibles avec le « sermo purus et dilucidus », en commentant à l'aide d'annotations en marge du texte de Desportes et critiquant quelques poètes du XVI^e siècle. Ces gloses étaient d'abord destinées à améliorer les textes poétiques et finalement reconnues pour la conversation de gens cultivées qui approuvaient l'intention de Malherbe de corriger et dégasconner la cour marquée par l'influence de différentes variétés soit d'origine étrangère, comme l'italien, soit de provenance régionale ou occitane, et de sociolectes situés en marge du parler commun (François 1959, vol. 1, 274ss.). Le refus des régionalismes et phénomènes sociolectaux peut être qualifié de catégorique (Schmitt 1977) ; cette prise de position justifie, pour Vaugelas, l'emploi d'une métaphore médicale :

« Ce n'est donc pas une acquisition si aisée à faire que celle de la pureté du langage, puis qu'on n'y sçauroit parvenir que par les trois moyens que j'ay marquez, et qu'il y en a deux qui demandent plusieurs années pour produire leur effet ; Car il ne faut pas s'imaginer que de faire de temps en temps quelque voyage à la Cour, et quelque connoissance avec ceux qui sont consommez dans la langue, puisse suffire à ce dessein. Il faut estre assidu dans la Cour et dans la frequentation de ces sortes de personnes pour se prevaloir de l'un et de l'autre, et il ne faut pas insensiblement se laisser corrompre par la contagion des Provinces en y faisant un trop long séjour » (ed. Marzys 2009, vol. 1, 71).

Pour les néologismes – Vaugelas parle de *mots (nouveaux)* et souvent dans une diction encore plus favorable « d'un *mot*, d'une *expression* en usage depuis peu, depuis quelque temps », etc. (cf. *Remarques* 61, 69, 78ss., 157, 213, 239, 254, 346, 355,

464, 492, 534, 553, 570) et de « mots qui n'ont jamais été dits » – on est beaucoup plus tolérant selon la recommandation d'Horace (« Licuit semperque licebit / Signatum praesente nota producere nomen », *ars poet.* 58s.), comme le montre, par exemple, le commentaire sur la dérivation *plume* → *plumeux* (-se) adjugée à Malherbe :

« Mais puis que j'ay resolu de traiter à fond toute la matiere de l'Usage, il faut voir s'il est vray, comme quelques-uns le croyent, qu'il y ait de certains mots qui n'ont jamais été dits, et qui neantmoins ont quelquefois bonne grace ; mais que tout consiste à les bien placer. En voicy un exemple d'un des plus beaux et des plus ingenieux esprits de nostre siecle, à qui il devroit bien estre permis d'inventer au moins quelques mots, puis qu'il est si fertile et si heureux à inventer tant de belles choses en toutes sortes de sujets, entre lesquels il y en a un d'une invention admirable, où il a dit,

*Dedale n'avoit pas de ses rames plumeuses
Encore traversé les ondes escumeuses* »

(ed. Marzys 2009, vol. 1, 105).

Vu l'importance attribuée à l'usage, on est en droit d'avoir des doutes, si Vaugelas se servirait aujourd'hui des arguments portés dans les *Remarques* contre *occasionner* 'être l'occasion de' (PRob 2009, 1725a) : « [...] on dit, *affectionner*, *se passionner*, *d'affection* et de *passion*, et plusieurs semblables, et néanmoins si l'on veut bien parler, on ne dira pas *ambitionner*, *occasionner*, *d'ambition*, et *d'occasion*, non plus que *prétexter*, pour *prendre prétexte*, et *se medeciner* pour *prendre medecine*. Je sçay bien qu'ils sont en la bouche de la pluspart du monde ; mais non pas dans les écrits des bons Auteurs » (ed. Marzys 2009, vol. 2, 302s.).

Les dictionnaires du Siècle de Louis le Grand témoignent d'une normalisation régulière du vocabulaire français (Richelet 1680 ; Furetière 1690 ; Académie française 1694) ; les différentes étapes de la standardisation lexicale sont connues (cf. Popelar 1976, 8ss.), les préfaces qui font souvent preuve de rigueur voire de dureté et sévérité extrêmes comme le *Dictionnaire de l'Académie française* 1694, ont souvent été commentées (cf. Berschin/Felixberger/Goebel 2008, 236ss.). Malgré certaines incompatibilités avec le vocabulaire de l'honnête-homme (Popelar 1976, 16ss.), le dictionnaire de l'Académie française reste fidèle aux principes déposés dans les statuts de l'illustre compagnie (Brunot 1905–1953, vol. 3/1, 35) :

« 24. La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue, et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences.

25. Les meilleurs auteurs de la langue françoise seront distribués aux Académiciens pour observer tant les dictionnaires que les phrases qui peuvent servir de règles générales, et en faire rapport à la Compagnie, qui jugera de leur travail et s'en servira aux occasions.

26. Il sera composé un Dictionnaire, une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique sur les observations de l'Académie ».

Il détermine avant tout la norme littéraire sans oublier que l'usage littéraire, lui-aussi, est sujet au changement et aux critères sociologiques qui constituent la nature des langues vivantes.

Pour les grammaires du français classique la polymorphie verbale due à l'alternance vocalique (Buridant 2000, 230–406) représente le problème principal de la norme. Le moyen français a connu la formation d'un système verbal hypertrophique (Eckert 1986, 230ss.) et de nombreux sous-systèmes en concurrence, et cette rivalité a été léguée aux époques décisives pour la standardisation du français national. Vaugelas est encore loin d'une systématisation des paradigmes comme le documente l'hésitation entre *je vais* et *je vas* (ed. Marzys 2009, vol. 1, 82) et ne sait pas résoudre les problèmes qui résultent de l'opposition entre l'« analogie » et l'« usage » :

« De tout ce discours il s'ensuit que nostre langue n'est fondée que sur l'Usage ou sur l'*Analogie*, laquelle encore n'est distinguée de l'Usage, que comme la copie ou l'image l'est de l'original, ou du patron sur lequel elle est formée, tellement qu'on peut trancher le mot, et dire que nostre langue n'est fondée que sur le seul Usage ou desja reconnu, ou que l'on peut reconnoistre par les choses qui sont connuës, ce qu'on appelle *Analogie* » (ed. Marzys 2009, 80).

Les irrégularités morphologiques concernent – comme aujourd'hui – avant tout les systèmes verbaux périphériques qui s'opposent très souvent à l'évolution phonétique normale et à la structuration selon certains rapports de similitude entre des groupes verbaux qui se distinguent cependant par l'*usus loquendi*. Mais, comme l'a formulé Antoine Oudin, le grammairien ne doit pas se contenter d'enregistrer des formes doubles, voire triples, sa tâche est de faire un choix :

« Mon dessein n'estoit que d'augmenter la grammaire du sieur Maupas : toutefois y ayant recogneu force antiquailles à réformer, & beaucoup d'erreurs à reprendre, outre une confusion de discours repetez, obscurs, & pedantesques, ie me suis resolu de vous en faire une moderne, afin de purger le monde en mesme temps des ordures que i'ay trouvées autre part, & vous desabuser entierement » (1632 : « Aux curieux », f^o a3r).

Et l'usage au XVII^e siècle offrait un choix assez important dans les grammaires parisiennes, plus riche encore dans les grammaires écrites par des provinciaux et extrêmement variable dans les grammaires écrites à l'étranger qui enregistraient tout ce que leurs auteurs pouvaient découvrir dans les textes ou entendre dans les cours régionales (Schmitt 2002, 157ss.).

Les observations peuvent se référer à des formes simples, comme p. ex. la troisième personne du pluriel du premier groupe verbal (« La troisième plurière change l'a, en é. Gardez-vous de dire Aimarent, Parlarent, Criarent, à la mode de Gascongne », Maupas 1618, 103 r^o), soit à des irréguliers ou des paradigmes marginaux. En général, l'usage l'emporte, et c'est ainsi que le verbe *semondre* 'admonester', avec sa morphologie irrégulière, n'a aucune chance de survivre :

verbe	Oudin ² 1640	Rayot 1656
semondre	« Si la nécessité n'est bien grande, ie ne conseilleray à personne d'user de ce verbe » (180)	« Das kann nicht passiren, bey denen die wohl reden » (215)

Pour les paradigmes marginaux nous nous limitons à trois exemples assez instructifs : *chaloir*, *clor(r)e* et *douloir* :

verbe	Oudin ² 1640	Rayot 1656
chaloir	« impersonnel ne s'escriit plus » (169)	« Impersonale, non amplius scribitur. Alias habet in praesenti, <i>il chaut</i> : Imperf. <i>il chaloit</i> : Parf. simp. <i>il chalut</i> : Futurum <i>il chaudra</i> Imperat. <i>qu'il chaille</i> : Part. <i>chalant</i> : praeterit. particip. passivi <i>chalu</i> » (189s.)
clorre	« il vaut mieux se servir des verbes <i>fermer</i> & <i>enfermer</i> » (174)	« utere verbo <i>fermer</i> & <i>enfermer</i> » (184)
douloir	« On se peut encore servir de l'infinitif de ce verbe, toutefois il est antique ; au reste, <i>ie me deuls</i> ou <i>deuils</i> , <i>doulus</i> , <i>doulu</i> , <i>deuilleray</i> , & <i>deuille</i> , sont bannis du langage moderne »	« Infinitivus adhuc, est in usu ; alias utimini : <i>ie me deuls</i> ou <i>deuils</i> & c. <i>doulus</i> , <i>doulu</i> , <i>deuilleray</i> , & <i>deuille</i> in hoc seculo non sunt in uso » (193)

On comprend facilement que les grammairiens ne recherchent pas la forme rare mais plutôt les formes analogiques qui sont également préférées dans le cas des verbes *bénir* (Maupas ²1618, 113 v ; Oudin 1632, 155s.), *cueillir* (Maupas ²1618, 114 r ; Oudin 1632, 157), *hair* (Maupas ²1618, 115 r/v ; Oudin 1632, 158s.), *secourre* (Maupas ²1618, 123s. ; Oudin 1632, 179) et *vestir* (Maupas ²1618, 117 r ; Oudin 1632, 164 r) ; mais la grammaire française est encore loin d'une standardisation comme l'a également retenu Fouché : « *Risons* ne s'est pas maintenu. De la Faye signale cependant encore en 1613, à côté de *rioy*, un imparfait *risoy* qu'il condamne d'ailleurs [La Faye écrit : < etliche [!] sagen *Risoy*, aber unrecht » [1613, 314] ; C.S.], et Bernard (1607) donne pour le subjonctif les deux formes *rise* et *rie* » (²1967, 102). Mais dans le désordre qui marque la morphologie verbale des XVII^e et XVIII^e siècles (Schmitt 1995 ; 1997) c'est de loin la morphologie du futur avec sa variation excessive qui l'emporte (Schmitt 2001a) et il n'est pas surprenant de constater qu'un chanteur parisien du XX^e siècle se serve encore des valeurs connotatives de *mourirai* (Renaud, *Le sirop de la rue*) et *nous nous en allerons* (Renaud, *Dès que le vent soufflera*).

Les témoignages des grammairiens nous informent bien sur la prononciation du français classique (Martinet ²1974 ; Cohen 1946) ; la comparaison avec l'usage réel du XX^e siècle (Martinet/Walter 1973) permet d'identifier les forces principales de l'évolution moderne (Schmitt 1984) : la restitution des consonnes finales, p. ex., est due, avant

tout, à l'orthographe phonétique, comme le montre fr. *soif* 'besoin de l'organisme en eau', prononcé [swa] en 1700 et [swaf] au XX^e siècle (Martinet/Walter 1973, 812). Le document le plus fiable est dû à René Milleran (1694) qui, dans ses deux tomes de <grammaire fransaize>, a mis en lettres italiennes toutes les lettres qui lui ont paru « superfluës, excepté surtout les verbes où je n'ai presque rien changé » (1694, I, 3) ; la transcription de son texte en français moderne permettrait donc d'élaborer une phonétique contrastive de deux stades linguistiques et de conclure que bon nombre de consonnes finales ont été restituées au cours des siècles en accord avec l'orthographe étymologique normative :

- [-f] final devant consonne
bœuf gras [bøgra]
œuf de poule [øðəpul]
bœuf rôti [børoti]
œuf mollet [ømole]
couvre-chef [kuvrəʃe]

Au sujet de leur prononciation, il remarque : « Dites donc *che-d'euvre, couvre-ché, eu de poule, beu-rôti, eus mollais*, etc. » (Milleran 1694, vol. 2, 46).

- [-k] final devant consonne
coq d'inde [kødéd]
cinq chevaux [seʃəvo]
j'en ai cinq [zanese]
 avec [avɛ] (Milleran 1694, vol. 1, 5, etc.)
 donc [dɔ̃] (ibid., 11, 12, etc.)
- [-s] final devant consonne
 sens de la règle [sādələregl(ə)] (ibid., 3, 29, 30, etc.)
 d'un Pasteur fils du Roi [fidyrwa] (ibid., 60, 74, etc.)
 sus dites, sū-dits [sydit, sydi] (ibid., 44, 84, 93, etc.)
 mœurs [mœr] (ibid., I, 164)
- [-r] final devant consonne, qui montre une divergence systématique :
velours [vəlu], fr.m. [vəluʀ]
toujours [tuʒu], fr.m. [tuʒuʀ]
jour [ʒu], fr.m. [ʒuʀ] (ibid., 26)
discours [disku], fr.m. [diskuʀ] (ibid., 66)
-eur [-ø], fr.m. [-œr] (ibid., vol. 2, 100ss.), exemples : *coupeur de bourses* [kupødəburs], fr.m. [kupœrd(ə)burs], *bateur d'estrade* [batødestrad], fr.m. [batœrdestrad], *joueur d'instrumens* [zuødestryma], fr.m. [zuœrdestryma], *professeur* [prɔfɛsø], fr.m. [prɔfɛsœr] (ibid., vol. 1, 2), *p(l)usieurs* [p(l)ysjø], fr.m. [plysjœr] (ibid., 2, 27, 65, 68, etc.), *meilleur* [mejø], fr.m. [mejœr] (ibid., 21), *auteur* [otø], fr.m. [otœr] (ibid., 16)

et concerne les verbes terminés par *-ir* (ibid., vol. 2, 100ss.), les adjectifs quand <-r> est suivi d'une consonne (interdisant la liaison) et bon nombre de substantifs issus de verbes :

- les verbes terminés par *-ir* (ibid., 100ss.), exemples :

batir [bati], fr.m. [batir]
 courir [kuri], fr.m. [kurir]
 servir [sɛrvi], fr.m. [sɛrvir] (ibid., vol. 1, préface)
 grossir [grɔsi], fr.m. [grɔsir] (ibid.)
 afemir [afɛrmi] (ibid.), etc.

- l'adjectif *cher*, quand le [-r] est suivi d'une consonne :

cher pour [ʃɛpur], fr.m. [ʃɛrpur] (ibid., vol. 1, 75)

- loisir [lwazi], fr.m. [lwazir], plaisir [plɛzi], fr.m. [plɛzir], souvenir [suvəni], fr.m. [suvənir] (ibid., 75), miroir [mirwa], fr.m. [mirwar] (ibid., 66), mouchoir [muʃwa], fr.m. [muʃwar] (ibid., 66) (etc.).

On peut en conclure que le changement phonétique [-r] → [ø] → [-r] s'explique par l'influence de l'orthographe sur la prononciation qui commence également à influencer la prononciation des cultismes partiellement intégrés (avec les préfixes *sub-*, *ob-* et *ab-*) :

	Milleran 1694	[Warnant +] PRob 2009	Martinet/Walter 1973
absenter	[absate]	[apsate]	16 X [absate], 1 X [ab-]
obtenir	[ob- et optəni]	[ɔptənir]	16 X [ɔptənir], 1 X [ɔb-]
subtiliser	[syp- et sybtilize]	[syptilize]	14 X [syptilize], 3 X [syb-]
abject	[abʒɛkt]	[abʒɛkt]	17 X [abʒɛkt]

Cette tendance correspond aussi à l'évolution phonétique de [r] et [l] en syllabe intérieure :

surtout [sytu] (Milleran 1694, vol. 2, 16)
 mercredi [mekrədi] (ibid., 102)
 quelque [kɛkə] (ibid., vol. 1, 6 ; vol. 2, 147, etc.)
 quelque'un [kɛkœ] (ibid., vol. 2, 69) et quelque-s-uns (ibid., vol. 1, 78)
 quelquefois [kɛkəfwa] (ibid., 9, etc.)
 pouȝpe [puȝə] (ibid., vol. 2, 69)

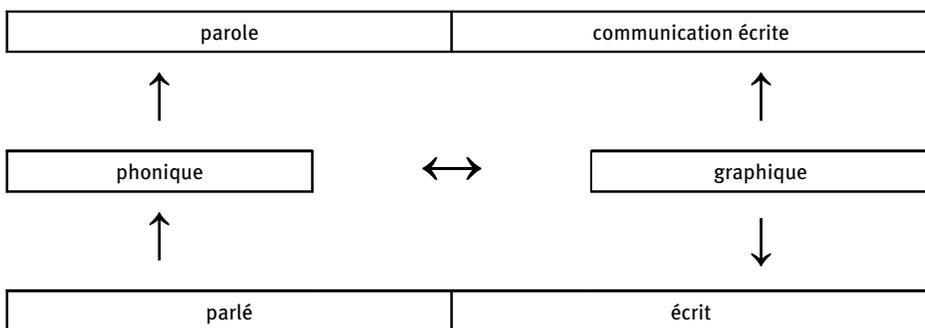
ou de [s] devant consonne :

puis que, puȝ-que [pyikə] (ibid., vol. 1, 1, 12, etc.)
 lors que [lɔrkə] (ibid., 3, etc.)

et confirme, par conséquent, la thèse de Buben (1935) qui a observé une forte influence de l'orthographe étymologique française sur la prononciation du français

moderne documentée, également, par Martinet/Walter (1973) dans leur analyse de la conscience linguistique des Français.

Jusqu'au XVI^e siècle, à peu près, à une époque où peu de gens savaient lire ou écrire dans la langue du peuple et les érudits s'exprimaient avant tout en latin, les variétés linguistiques et les discours ont, en général, déterminé l'évolution phonétique de la langue vernaculaire ; depuis le XVII^e siècle, on constate une interdépendance de plus en plus nette entre le code graphique (extrêmement conservateur en français) et le code phonique. Cette coordination entre graphie et phonie a eu pour effet que la phonie suit la graphie et que la coordination peu systématique établie entre phonie et graphie contribue de plus en plus à la dépendance de la prononciation par rapport à l'orthographe (Schmitt 1984, 434), comme le montre le croquis suivant :



Cette évolution a commencé au XVI^e siècle et est toujours d'actualité dans l'évolution phonétique du français national, comme le témoigne Muller qui parle des principales tendances de l'allongement consonantique en cas de gémation graphique et d'une articulation de graphèmes consonantiques à pure valeur graphique dans la langue contemporaine et élabore la règle historique suivante pour le phonétisme français :

« L'action exercée dans le sens contraire, c'est-à-dire l'influence de la langue écrite sur la langue parlée, est particulièrement frappante lorsqu'elle touche à la phonie et change les normes de prononciation. Au cours de l'histoire du français, le phénomène de «spelling pronunciation» (prononciation influencée par l'orthographe du mot) apparaît sur une large échelle à l'époque de la Renaissance, au moment où la latinisation de la graphie entraîne une latinisation de la prononciation » (1985, 88).

Cette tendance a beaucoup plus d'influence sur l'évolution de la langue que des événements plutôt éphémères et marginaux comme la préciosité (du Salon de la Marquise de Rambouillet et des fameux *Samedis* de Mlle de Scudéry) connue encore aujourd'hui par le biais des *Précieuses ridicules* de Molière. Somme toute, on peut dire que les remarques des précieuses souvent combinées avec la préciosité d'esprit, ainsi que les ouvrages des « gens sçavans en la langue » comme Ménage (auteur d'observations et d'un dictionnaire d'étymologie) et même la Grammaire de Port-Royal, oppo-

sée au *Bon usage* et au *langage de la Cour* et adeptes au principe rationaliste ont eu moins d'influence sur la standardisation du français que les remarqueurs qui – comme Vaugelas – ont défendu le principe du *Bon usage*. La *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondements de l'art de parler expliqués d'une manière claire et naturelle. Les raisons de ce qui est commun à toutes les langues et des principales différences qui s'y rencontrent ; et plusieurs remarques nouvelles sur la langue française* (1660) des Jansénistes Antoine Arnauld (1615–1695) et Claude Lancelot (1615–1695) qui – selon les théories du cartésianisme – met l'accent sur la raison humaine et élabore des interdépendances entre la langue (française) et la logique occupe une place centrale dans la discussion du XVIII^e siècle, mais ses mots-clés (*raison, clarté, netteté, ordre* et *précision*) n'ont pas su déterminer la pensée grammaticale, mais plutôt contribué à documenter la grande divergence et l'écart fondamental entre la langue humaine (en général : le français) et la logique comprise comme analyse formelle et étude critique de la connaissance. Le concept de Vaugelas qui a compris que l'usage fait beaucoup de choses par raison mais aussi des choses incompatibles avec la raison correspond mieux aux faits de langage et survit dans la grammaire devenue classique de Grevisse, *Le bon usage* (1936 ; 142008) alors que les conceptions linguistiques et philosophiques ont trouvé leur continuation dans les traités sur la clarté et la logique du français souvent basés sur *Les avantages de la langue française* (de Le Laboureur, 1669) et *L'excellence de la langue française* (de Charpentier, 1683) qui mettent l'accent surtout sur l'ordre logique et la phrase française permettant la quintessence que « ce qui n'est pas clair n'est pas français ».

Les idées linguistiques trouvent leur répercussion immédiate dans la langue littéraire : la première moitié du XVII^e siècle a le mérite d'avoir développé les normes de la prose classique (Guez de Balzac 1597–1654 ; Voiture 1597–1648), la seconde a contribué à préciser les règles du style et de l'expression littéraire à partir des chefs-d'œuvre de l'époque classique (Pierre Corneille, 1606–1684 ; Jean Racine, 1633–1699 ; Nicolas Boileau 1636–1711). On peut dire que les principes du *bon usage* et de l'*ordre direct naturel* ainsi que les règles poétologiques de l'antiquité basant sur la vraisemblance et la bienséance trouvent leur réalisation parfaite dans le classicisme français ; seules la comédie (Molière 1622–1673) et, parfois la fable classique (La Fontaine, 1621–1695 ; cf. Stefenelli 1987) laissent deviner qu'il existe, à côté du français classique, une autre variété du français qui intéresse depuis une trentaine d'années la linguistique historique dans le cadre de l'historicité du code parlé (Schmitt 1980), de la diachronie des variétés idiolectales du français parlé à la cour, connu par le biais du journal de Jean Héroard (Ernst 1985 ; Prüßmann-Zemper 1986 ; Foisil 1989) ou du français des paysans connu à travers les *agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps* (Birk 2004) qui contiennent tous des traits typiques du français populaire et dialectal peu abordés dans les grammaires et lexiques du XVII^e siècle ; pour d'autres évolutions intérieures et les décisions de l'Académie (p. ex. *une femme aimante* vs. *une femme aimant ses enfants*) voir Klare (1998, 135s.), en ce qui concerne l'histoire externe voir Schmitt (2003, 814ss.).

3 Le français au Siècle des Idées

Il est difficile d'élaborer des tendances claires en ce qui concerne l'évolution du français au XVIII^e siècle : à l'étranger, on admire la grammaire de Port Royal et les publications de l'Académie française (*Le Dictionnaire de l'Académie française* ²1718 ; ³1740 ; ⁴1762 ; ⁵1798 [= l'an VII de la République]), on adopte les principes de la logique et glorifie la beauté de la langue française, mais le discours normatif en France est dirigé, avant tout, par la tradition, c'est-à-dire par la continuation des doctrines grammaticales du siècle classique telles qu'elles ont été transmises par les œuvres normatives depuis les *Remarques* de Vaugelas. La lexicographie ne connaît pas le même succès que celle du Grand siècle, tout spécialement Richelet (1680), Furetière (1690) et Corneille (1694, avec le vocabulaire artisanal), mais les orientations spéciales des dictionnaires encyclopédiques ouvrent de nouveaux horizons et mettent l'accent sur des aspects jusqu'ici négligés :

- Le dictionnaire universel français et latin des pères de Trévoux (1704, 3 vol. ; 1721, 5 vol. ; 1732, 5 vol. ; 1743, 6 vol. ; 1752, 7 vol. ; 1771, 8 vol. ; Paris) continuant, dans un certain sens le *Dictionnaire universel* de Furetière, est le porte-parole de la tradition (catholique) opposée à l'esprit de l'Encyclopédie.
- L'Abbé Girard, auteur d'une *Ortografie française* (1716) et d'un traité sur la *Justesse de la langue française, ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes* (1718) a le mérite d'avoir initié le débat sur les règles synchroniques du français de son époque, dans les *Vrais principes de la langue française* (1747). En mettant l'accent sur la parfaite connaissance de la force des mots et leur usage sociolinguistique il est devenu un des fondateurs de la sémantique avec son ouvrage de 1718 qui a connu un succès éclatant qui s'exprime en de nombreuses rééditions (1736 ; 1740 ; 1769).
- Philibert Joseph Le Roux, grand inconnu des dictionnaires historiques du français, est le continuateur d'Olivier Chereau, auteur du *Jargon ou langage de l'argot réformé* (Lyon 1630/1632, 1634) avec son *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial* (1718–1786 ; cf. Barsi 2003) qui informe sur les mots du français courant négligés ou évités par les autres dictionnaires, comme p. ex. *bonbon* 'mot d'enfant pour dire du sucre, des dragées, d'autres douceurs' (Barsi 2003, 87) ou *coupe-gorge* 'terme de joueur qui dit autant que coup fatal' (ibid., 189), etc. Ce dictionnaire qui prête une idée claire du substandard et des variétés du français mériterait une attention spéciale des étymologistes.
- Les lexicographes d'aujourd'hui s'intéressent peu au *dictionnaire néologique* de Desfontaines (1726 ; ²1750), trop puriste et attaché aux idées des « anciens » ; et le *Dictionnaire philosophique portatif* de Voltaire (1764) ne dépasse pas l'intérêt porté à l'idéologie du Siècle des Idées dominée par le rationalisme.
- Le dictionnaire de François Feraud qui se distingue par ses observations précises sur les différents styles, les usages sociaux et régionaux (*Dictionnaire critique de la langue française*, 3 vol., Marseille 1787) correspond le mieux aux exigences lexicologiques actuelles. L'orthographe choisie par l'auteur, opposée à la tradition étymologique de l'Académie française, a certainement été défavorable à l'expansion de cet ouvrage soigneusement

composé destiné aux jeunes gens et aux étrangers. Le dictionnaire de l'abbé Feraud reflète l'antagonisme entre le rationalisme cartésien et le sensualisme développé par John Locke et connu en France par l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1746) de Condillac.

Malgré la formation d'innombrables néologismes, l'emprunt lexical considérable aux langues voisines, avant tout à l'anglais, et un style moins soigné dans les textes journalistiques, on peut constater, qu'au Siècle des Idées, en France, la tendance est au conservatisme, à une prise de position linguistique plutôt hostile à l'évolution d'un moyen de communication admiré par l'Europe entière. Vaugelas n'est, peut-être, plus au goût du jour, mais les leçons données par l'Académicien et sa lutte contre les latinisants et son engagement en faveur d'une idéologie basée sur le bon goût de la Cour et de la ville [de Paris] ne sont pas tombés en oubli ; et on peut dire, avec Ayres-Bennett/Caron (1996) que les observations de l'Académie française sur les *Remarques* de Vaugelas au début du XVIII^e siècle et, avant tout, les *Remarques* de l'Académie française sur le *Quinte-Curce* de Vaugelas élaborées entre 1719 et 1720 et recueillies par Dacier, alors Secrétaire perpétuel, sont à l'origine d'un renouveau et d'un relèvement de la valeur linguistique du théoricien classique incontournable, soit dans le domaine lexical, soit au niveau grammatical : la revue *Courrier de Vaugelas* (1868–1881) forme encore aujourd'hui une sorte de prototexte pour le discours normatif, et au XX^e siècle, Grevisse a délibérément choisi le titre de sa grammaire (*Le bon usage*, 1936) qui doit être compris comme intertextualité évoquant les recueils de Vaugelas et les remarques générales qui traitent de la méthodologie si souvent abordée et débattue dans les *Remarques* de 1747, spécialement au sujet des doutes de la langue, de l'interdépendance entre la raison et l'usage et de la définition de la pureté et de la netteté et des fautes que l'on peut commettre contre ces catégories centrales ainsi que contre le génie de la langue française. On peut donc constater que « France emerged into the modern period with a very strong linguistic tradition and an apparent *idée fixe* that any form of French other than *le bon usage* was unworthy of serious study » (Ayres-Bennett/Jones 2007, 5) et que cette prise de position qui a marqué le XVIII^e et le XIX^e siècles a entravé la formation d'une linguistique variationniste et sociologique française. En ce qui concerne la norme lexicale, le XVIII^e siècle reste – malgré la « Querelle des anciens et des modernes » – un stade linguistique qui prolonge l'époque classique et se caractérise par un purisme littéral et, avant tout, archaïsant, et cette tradition vaut également pour la grammaticographie moins importante pour Rickard (1977, 121s.) que les dictionnaires grammaticaux :

« Im 18. Jahrhundert sind einige bedeutsame Änderungen in der allgemeinen Einstellung zur Sprache zu erkennen. Gegenüber der Vorstellung, daß der Sprachgebrauch die Grundlage der Grammatik sein sollte, setzt sich das Prinzip der Logik durch. Die zahlreichen aufeinanderfolgenden Ausgaben der *Grammaire de Port-Royal* inspirierten Grammatiken mit höherer Zielsetzung, die ebenfalls auf rationalen Grundsätzen aufgebaut waren. Die wichtigsten darunter sind die

Grammatiken von Régnier-Desmarais (1706), Restaut (1730), Girard (1747), De Wailly (1754), Beauzée (1767), Condillac (1775) und U. Domergue (1778) ».

[‘Au 18^e siècle, on peut reconnaître plusieurs changements dans la conception de la langue. L’idée de l’usage comme base de la grammaire est remplacée par le principe de la logique. Les nombreuses éditions successives de la *Grammaire de Port Royal* inspirèrent des types de grammaires plus exigeantes basées, elles aussi, sur les principes de la raison. Parmi elles, les grammaires les plus importantes sont celles de Régnier-Desmarais (1706), Restaut (1730), Girard (1747), De Wailly (1754), Beauzée (1767) et U. Domergue (1778)]

Ce jugement correspond, plus ou moins, à l’opinion de Klare résumant que « [d]er Wortschatz hat im 18. Jh. eine wesentliche Umgestaltung erfahren ; alle Gebiete des gesellschaftlichen Lebens wurden lexikalisch ausgebaut », mais « [w]eitgehende Stabilität herrschte dagegen auf grammatischem Gebiet, soweit Hoch- und Literatursprache betroffen sind » (1998, 149) ; même la grammaire officialisée de l’Abbé Charles François Lhomond (1727–1794), les *Éléments de grammaire française* (1794) n’ont pas contribué à l’intégration de la langue du peuple dans le standard national. Pour la grammaire, la situation reste comparable à celle du standard lexical : les définitions du dictionnaire de l’Académie (1798) sont plus que significatives :

- on y trouve, d’un côté, la remarque assez répandue : « On dit communément, que *la voix du peuple est la voix de Dieu*, pour dire, qu’Ordinairement le sentiment général est fondé sur la vérité » (II, 277 c),
- mais de l’autre, *populairement* signifie « d’une manière populaire. Il n’est guère d’usage que dans cette façon de parler. *C’est parler populairement que de se servir de cette expression* » (II, 323 b).

Le *Supplément* (II, 765–776) contenant les mots nouveaux en usage depuis la Révolution, ne reflète pas de changement conceptuel en ce qui concerne le parler populaire : *parler* ou *écrire populairement* continue à signifier ‘parler ou écrire mal’. La grammaire et le dictionnaire français révolutionnaires ne portent pas ce « bonnet rouge » réclamé par Victor Hugo. Seul le genre poissard – connu, avant tout par les pièces de théâtre de Jean-Joseph Vadé (1715–1757) – a profité des effets provoqués par ce vocabulaire et par les tours syntaxiques qui caractérisent les farces et les vaudevilles et, souvent aussi, par les chansons populaires à thèmes satiriques ou politiques truffées de termes et expressions maraîchers que le peuple français n’a toujours pas oubliés.

Les variétés sociales et régionales du français existent toujours, mais ce sont avant tout les dialectes et langues régionales qui, après le rapport fameux de l’abbé Grégoire (9 prairial de l’an II, c’est-à-dire le 28 mai 1794) se caractérisent par une existence précaire puisque

« la Révolution, après avoir initialement favorisé la propagation des idées nouvelles par le biais des dialectes, revenait, par l’appareil des lois, à une tradition déjà établie, selon laquelle la

défense du français en France est un combat politique. Dans les circonstances graves où se trouvait la France, les langues régionales apparaissent comme celles de l'ennemi, et la toute-puissance exercée par la langue française sur les autres langues était conçue comme seule capable de garantir l'unité et l'intégrité du pays » (Hagège 1996, 87).

Les jeux sont faits : l'évolution normative initiée par la royauté française à la Renaissance (Gossen 1957, 427ss.), a trouvé son achèvement, le parler de l'Île-de-France est devenu la langue de la nation (Schmitt 2008, 297s.) et la base de la langue littéraire : cette langue universelle de l'Europe cultivée est devenue une langue mûre (Caput 1975, vol. 2, 84s.) qui enrichit les langues voisines bien plus qu'elle n'en accueille des éléments lexicaux ou conceptuels.

4 Le français au XIX^e siècle

Au niveau politique le principe révolutionnaire de l'« égalité » a sans doute contribué à la constitution d'un état monolingue et à la thèse de la *langue une* pour la *nation une et indivisible*, déjà formulée en 1791, qui a précédé le *projet d'universalité nationale* (Balibar 1985, 249ss.), tel qu'il est exprimé et formulé par la seconde loi linguistique française de 1794 (cf. Schmitt 2000, 730). La démocratisation linguistique de l'onomastique (cf. Hörsch 1994), la francisation de la vie publique et le culte et le triomphe de la raison (aux dépens de la superstition et du fanatisme) formulée en bon français national tant dans l'intelligence et la compréhension des citoyens que dans la connaissance et l'application des sciences à émergence au XIX^e siècle dans les laboratoires universitaires et la recherche industrielle dans les nouveaux centres urbains peuvent être considérées comme éléments constitutifs et propositions généralement acceptées dans un siècle agité et violent marqué par l'instabilité au niveau politique et social qui commence par l'Empire de Napoléon I^{er} (1804–1814 ; 1815) et finit par la Troisième République (1870–1940) adonnée, à l'intérieur de la France européenne, à l'enseignement primaire en français national uniforme et, à l'extérieur, à une politique colonialiste (en rivalité avec l'Angleterre). La devise politico-linguistique du siècle (« une nation – une langue ») unit les différentes couches de la société, l'organisation de l'enseignement populaire dans la langue nationale figure comme intérêt principal constant et durable généralement accepté (cf. Caput 1975, vol. 2, 155).

Le service militaire (obligatoire depuis 1789) a certainement contribué à accélérer l'unification linguistique et à faire disparaître les langues régionales et les nombreux dialectes. La norme et les principes traditionnels de la grammaire (raisonnée et raisonneuse) n'ont pas changé, Domergue et Girault-Duvivier ont respecté et continué les règles classiques, et, si Alexis François (en citant Desmarais) a insisté sur le fait que « la langue de Racine et de Bossuet vociféra le sang et le carnage ; elle rugit avec Danton, elle hurla avec Marat, elle siffla comme le serpent dans la bouche de Robespierre. Mais elle resta pure » (1959, II, 175), on est en droit de dire que le purisme

révolutionnaire a été suivi par un souci excessif de la pureté de langage, de la correction grammaticale et lexicale, par rapport à un modèle idéal et intangible durant tout le XIX^e siècle et que ce soin et cette préoccupation linguistiques ont également absorbé les esprits dans les domaines littéraires, dans les textes technologiques et scientifiques et même dans la communication politico-sociale. Le maintien de la norme classique a certainement contribué au phénomène de la « crise du français » provoqué par une divergence de plus en plus sensible entre la langue littéraire et les différents niveaux de l'oralité qui est à l'origine de la fameuse phrase de Martinet constatant que

« [l]es Français n'osent plus parler leur langue parce des générations de grammairiens, professionnels et amateurs, en ont fait un domaine parsemé d'embûches et d'interdits. Dans un monde qui change à un rythme chaque jour accéléré, les Français, comme tous les humains, ont sans cesse besoin de nouveaux mots et de nouveaux tours. Or, on les a dressés à obéir, à respecter le précédent, à n'innover en rien ; ils n'osent pas forger un mot composé, utiliser librement un suffixe de dérivation, procéder à des combinaisons inattendues » (1974, 29) ;

c'est donc au XIX^e siècle qu'on commence à découvrir l'énorme fossé qui sépare la linguistique et le purisme ou, comme l'a indiqué le titre original de l'article de Martinet, que « les grammairiens tuent la langue ».

Le romantisme se sert d'une langue littéraire qui connaît un emploi métaphorique spécial et utilise un vocabulaire affectif et émotionnel particulier, souvent proche du style lyrique exprimant des sentiments intimes et communiquant au lecteur les émotions de l'auteur ; mais ce lyrisme se sert d'une langue littéraire conventionnalisée et continue, somme toute, la tradition classique des mots nobles et respecte les normes académiques tant sur le niveau morphologique que sur le niveau grammatical : il évite les échelons bas et vulgaires du vocabulaire, et l'expression orale – assez fréquente dans la prose romantique – est en général soumise à des règles qui dénoncent un certain souci de la pureté du langage, même dans les textes théoriques de Victor Hugo qui suivait les principes de Vaugelas et méprisait la rhétorique à moyens d'expressions neutres et insipides. L'ouverture de la langue littéraire a donné accès au mot juste et au mot propre ainsi qu'à l'argot, langue de la misère, mais la valeur de différentes couches sociolinguistiques n'a pas changé depuis le siècle classique : les registres socialement définis gardent leur tonalité, les adjectifs *commun*, *populaire*, *ordinaire*, *bas*, *vulgaire* et leurs familles de mots respectives restent des marqueurs comme à l'époque de Vaugelas (Schmitt 1986, 148s.) et font partie de ce qu'on appelle aujourd'hui le « substandard » (Albrecht 1986/1990, vol. 1, 65ss., vol. 3, 44ss.). Avec Hugo, la prose française commence à refléter la multitude des variétés utilisées par les locuteurs de toutes les classes et des différents groupes sociaux, mais le système de notation des signes linguistiques ainsi que les valeurs attribuées aux phénomènes de la déviation linguistique et de l'écart de la norme classique n'ont que peu changé. D'un côté, Victor Hugo, tout comme les auteurs du réalisme et du naturalisme (p. ex. Balzac, Stendhal, Flaubert, George Sand, Maupas-

sant et Zola) ont essayé de payer tribut à la réalité linguistique avec tous les aspects vulgaires du réel et préconisé la description objective des faits, des objets et des personnages de la vie du travail, de la réalité banale et quotidienne (du tiers état comme des criminels et des gens en marge de la société, tout comme le vérisme italien), de l'autre ils ont tenu à faire preuve de leur maîtrise du bon français (écrit et littéraire) et de leur connaissance de la grammaire normative qui ne coïncident pas avec les dialogues des protagonistes et le style indirect libre comme le documentent, p. ex., les films *Germinal* (de Berri, 2005 ; avec Renaud, Depardieu et Miou Miou) et *Les Misérables* (de Dayan, 2009 ; avec Malkovich et Depardieu) qui continuent à impressionner le grand public appréciant l'usage des variétés sociales.

Les dictionnaires du XIX^e siècle reflètent la richesse du vocabulaire français, sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité. On peut établir la distinction entre deux types lexicographiques : les dictionnaires qui s'occupent plutôt du vocabulaire classique et traditionnel, comme le dictionnaire de l'Académie française (⁶1835, une réussite qui est toujours reconnue par la lexicographie française ; ⁷1878), le *Dictionnaire de la langue française* (contenant une riche nomenclature, la prononciation avec l'orthographe, la signification, une partie historique et une partie étymologique basée sur la comparaison des mêmes formes « dans le français, dans les patois et dans l'espagnol, l'italien et le provençal ou langue d'oc ») de l'Académicien Émile Littré (4 vol. + 1 Supplément, 1863–1872 ; 1878) qui englobe avant tout le français classique et le vocabulaire des grands écrivains du Siècle des Idées, et le *Dictionnaire Général de la langue française du XVII^e siècle à nos jours*, de Hatzfeld/Darmesteter/Thomas (2 vol., 1890–1900), qui est précédé d'un traité, très compétent pour l'époque, de la formation du français qui n'a pas été apprécié à sa juste valeur, appartiennent au premier groupe ; mais le vocabulaire du XIX^e siècle est mieux enregistré et défini dans le *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français. Extrait et complément de tous les dictionnaires les plus célèbres [...]*, de Napoléon Landais (2 vol., Paris 1834 [¹1851]), le *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française* de Bescherelle [l'aîné] (2 vol., Paris 1845 ; ⁹1861) qui enregistre également le vocabulaire scientifique, et le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse (15 vol., Paris 1866–1876) qui se distingue des deux autres par ses aspirations à l'exhaustivité et ses tendances encyclopédiques font partie du second : pour le FEW, ce dictionnaire de Larousse représente la source lexicale la plus importante pour le XIX^e siècle. La Faye (*Synonymes français*, Paris ²1858) continue les travaux de l'Abbé Girard (1718) et de Roubaud (1785) qui portent sur la synonymie (Gauger 1973) et, avec son *Dictionnaire analogique de la langue française ou répertoire complet des mots par les idées et les idées par les mots* (Paris 1862), Boissière présente un nouveau type lexicographique : le dictionnaire onomasiologique (qui a eu peu d'influence sur les travaux lexicologiques du XIX^e siècle). La richesse du vocabulaire français, des innombrables latinismes utilisés dans les textes scientifiques et techniques et des emprunts aux langues voisines, surtout à l'anglais, se reflète également dans le *Trésor de la langue française* (16 vol., Paris

1971–1994) qui réunit le vocabulaire commun et le vocabulaire spécial français à partir de la Révolution française jusqu’au XX^e siècle mais oubliée, dans bien des cas, la précision des filiations et des modes d’intégration. Le TLF est avant tout un dictionnaire descriptif et se distingue par cette prise de position des grands dictionnaires du XX^e siècle (cf. Matoré 1968, 203).

S’il est vrai que le dictionnaire de Littré correspond à une certaine fixation et à une réglementation relative, le TLF veut suffire à des buts scientifiques en livrant un dépouillement minutieux de tous les textes historiques et en décrivant la nature et valeur des contextes et les variations historiques. Quant aux dictionnaires spécialisés du type *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie et des sciences qui s’y rapportent* (Paris 1855 ; ²¹1908) d’Émile Littré, faute de pouvoir accorder place aux plus importants de ces répertoires et aux noms des éditeurs qui ont refondu et revu les nombreuses rééditions et réimpressions force est de renoncer à leur énumération : la complexité et la portée de ces œuvres lexicographiques ne permet même pas de les traiter sous l’aspect sélectif ; on peut résumer qu’au XIX^e siècle toute science dispose de son dictionnaire ou même de plusieurs qui peuvent aspirer à la scientificité ou à la vulgarisation (cf. la liste des dictionnaires dans Quemada 1968, 596–634 ; la description typologique dans Caput 1975, vol. 1, 161).

Quant à la grammaire, on peut constater que les grammairiens se contentent d’avoir objet avec la langue qui se caractérise par le fameux ordre « naturel » ou « direct », selon le *Discours sur l’universalité de la langue française* (1783) formulé par Rivarol : sujet + verbe + complément et qu’une langue qui nomme d’abord le sujet du discours, ensuite le verbe qui désigne l’action et enfin l’objet de cette action, étant incorruptible, n’a pas besoin d’améliorations ou de règles complémentaires : le français est une langue à grammaire claire, ce qui n’est pas clair, et ordonné n’est pas français. Le XIX^e siècle produit avant tout des annales de grammaire, des revues grammaticales et des journaux grammaticaux et didactiques édités par des sociétés d’amateurs du beau langage, mais le progrès méthodique des grammaires utilisées dans les collèges et même des manuels de Domergue ou de Girault-Duvivier reste assez modeste (cf. François 1959, vol. 2, 177).

Il n’est donc pas étonnant de constater, vers la fin du siècle, un emploi de plus en plus fréquent de métaphores désignant un état de maladie caractérisé par une sclérose et un purisme excessifs : la langue décrite par les grammaires n’était plus celle de l’usage contemporain : le code scriptural et le code oral s’étaient trop éloignés, on commençait à constater la fameuse « crise du français » et à découvrir un problème linguistique pour le siècle suivant défini dans des déclarations pessimistes de nombreux auteurs et provoquée par la notion de fixité erronée et injustifiable, voire inadmissible et fautive des amateurs du français (cf. Bengtsson 1968, 7s.).

5 Le français au XX^e siècle

Dans le cadre d'une langue trop rigidement standardisée la définition de la norme linguistique – peu suivie et souvent inconnue – se pose de nouveau. Les amateurs de beau langage comme la plupart des chercheurs sont d'accord sur la nécessité de défendre le « français national » (Gordon 1978) et dans la plupart des publications « changement » et « transformation » sont assimilés à déformation et massacre du français (Schmitt 1990, 361ss. ; 2001b ; Winkelmann 1990). Il est significatif qu'un titre comme *Les déformations de la langue française* (Deschanel 1898) ait trouvé quatre rééditions en une année ; comme bon nombre d'ouvrages linguistiques publiés pour le grand public ce livre part de la constatation douteuse que « la langue française, si belle, va se corrompant » (ibid., 5) ; Deschanel lutte contre de savants philologues qui « acceptent tout, sans protester » (ibid., 7), se met sur le côté d'Horace et de Vaugelas et apprécie les métaphores pathologiques de Littré qui correspondent à ses idées sur l'évolution du français :

« Comme un médecin, dit-il [scil. Littré], qui a eu une pratique de beaucoup d'années et de beaucoup de clients, parcourant à la fin de sa carrière le journal qu'il en a tenu, en tire quelques cas qui lui semblent instructifs, de même j'ai ouvert mon journal, c'est-à-dire mon *Dictionnaire*, et j'y ai choisi une série d'anomalies qui, lorsque je le composais, m'avaient frappé et souvent embarrassé » (ibid., 9).

Lorsqu'il entreprit ensuite sa grande œuvre de linguistique, il ne put manquer d'observer que le langage aussi avait ses « maladies ». Et, après avoir accompli son principal ouvrage, il y fit un post-scriptum sur la *pathologie des mots*, sur les altérations et déformations qu'ils subissent. Les changements de signification, de prononciation, de constructions et de tours, de genre et la création de mots mal venus sont pour lui les témoins infaillibles de la déformation du langage et les conséquences d'un laxisme intolérable.

Dans *La défense de la langue française* qui porte le sous-titre « la crise de la culture française », Albert Dauzat (1912) reste, sans doute, un peu moins pathétique, mais sa vue d'ensemble est tout de même extrêmement pessimiste. Bien qu'il n'apprécie pas le pays de « la langue de Goethe et de Bismarck » (1912, 22) il cite l'occitaniste Anglade pour émouvoir vivement son public : « M. Anglade fait remarquer que cet enseignement [scil. de la langue nationale] est beaucoup mieux organisé en Allemagne qu'en France, et il insiste pour qu'il soit institué dans toutes nos Universités » (1912, 76).

Le pessimisme culturel se trouve dans de nombreux traités linguistiques du XX^e siècle qui ne servent pas à l'illustration de cette langue internationale mais à la défense d'une thèse qui porte à prendre l'évolution et le changement linguistiques du mauvais côté : la langue nationale serait envahie de l'extérieur et perdrait sa précieuse syntaxe (Boulenger/Thérive 1924) ; l'écriture ne connaîtrait que l'abus des règles grammaticales et l'emploi de mots mal choisis (Curnonsky/Bienstock 1928) ; il y

aurait un massacre régulier de la langue nationale, même par l'administration (Moufflet 1930) et le français serait en grand danger (Lalanne 1957) ; le français serait à la dérive (Thérive 1962) et «foutrait le camp» (Thévenot 1976), pour ne citer que quelques contributions éloquentes significatives qui trouvaient les applaudissements de l'Académie française (Hermant 1923) comme le documente la défense d'Abel Hermant (1929) qui figure comme préface des remarques de Lancelot, auteur du *Figaro* (supplément littéraire), sur la situation de la langue nationale (cf. aussi Thérive 1926), et qui connaissent une actualisation par les interventions de l'État en France dans le domaine de la langue (Schmitt 1990, 354ss. ; de Saint Robert 2000, 31ss.), en accord avec la volonté politique de tous les partis politiques et de nombreuses associations unies pour défendre le patrimoine national.

Les raisons qui ont amené à cette défense et provoqué cette attitude de résistance sont faciles à expliquer : le XVIII^e siècle connaît des règles et normes lexicales basées sur un modèle social fermé auquel se conformait par surcroît la littérature du siècle de Louis XIV qui deviendra la référence et le paradigme linguistique exemplaires du XVIII^e siècle peu soucieux de l'usage parlé même des érudits contemporains : le XIX^e siècle a continué à reconnaître la priorité de l'écrit sur l'oral et préféré une attitude diachronique, les variations ne servaient que de décor pour la représentation figurée des couches en marge de la société.

C'est donc avant tout la situation politique sous la Quatrième République qui cause des changements linguistiques et une évolution du français due à un système du suffrage universel, comme l'a formulé Marcel Cohen (⁴1973, 298) :

« Les auteurs du 20^e siècle ont trouvé dès l'abord un terrain débarrassé des contraintes du classicisme et des emphases du romantisme, la poésie et la prose rapprochées entre elles, un public toujours plus étendu et désormais sans prudence d'une part, d'autre part accoutumé à toutes sortes de techniques ».

Cet auteur à qui nous devons aussi des chroniques sur la langue française présentées avec une sagacité perspicace (Herrmann 1988), a certainement raison d'expliquer les normes du XX^e siècle par un (nouveau) rapprochement de la langue écrite et de la langue parlée, comme il a été magistralement décrit par Ludwig Söll (²1980, 122ss.) et, comme d'autres auteurs (cf. Müller 1990) par les caractéristiques du monologue intérieur ou du style direct permettant de plus en plus fréquemment de substituer le style parlé ou la variation sociale marquée au style écrit ; le substandard doit son entrée avant tout au brassage social des compagnons des tranchées de 1914–1918 comme le documente, entre autres, *Le Feu*, de Barbusse qui a initié une littérature ouvrière et populaire qui va jusqu'à François Bon, auteur bien connu des artisans et du prolétariat industriel, en passant par le *Voyage au bout de la nuit* et la *Mort à crédit* de Louis-Ferdinand Céline et les romans ouvriers de l'existentialisme spécialement de Jean-Paul Sartre (Schmitt 1979b) qui garde et respecte des normes stylistiques et grammaticales bien plus traditionnelles dans ses pièces de théâtre (Klare 1998, 1). Le manque de normes claires et univoques d'un côté, dû à des critères sociologiques

d'une nation démocratique et colonialiste et les efforts pour une forme du français universel, incompatible avec les règles classiques et des formes rigides de l'autre, ont contribué à l'évolution d'un système linguistique polyvalent caractérisé par de nombreuses concessions, soit à la francophonie (européenne ou aux français hors d'Europe), soit aux groupes de locuteurs (régionaux ou sociolectaux) de l'Hexagone ; il existe même des programmes d'illustration et de défense du français assez équivoques, voire ambigus étant donné que les amateurs du beau langage correct ne savent pas bien ce qu'il faut mettre en lumière ou illustrer, et ignorent contre qui ou quelles forces nuisibles le français mérite d'être défendu puisqu'il n'est pas attaqué (cf. Schmitt 1990 ; Trabant 1995, avec plusieurs contributions). Les nombreuses chroniques de langage, elles aussi, manquent de cohérence (cf. Quemada 1970/1972 ; 76 Linguistique populaire et chroniques de langage : France) et suivent un programme plutôt disparate (Schmitt 2011), même dans la presse engagée qui s'occupe avant tout des mots étrangers et du franglais.

Comme l'a expliqué Bodo Muller dans son tableau des variétés, registres et niveaux de langue, le problème de la norme linguistique se présente différemment dans une société démocratique pratiquant le pluralisme dans tous les domaines de la vie :

« La langue, prise dans son ensemble, est un macrosystème et la norme prescriptive, un registre élaboré pour être placé au-dessus de tous les sous-systèmes. Une norme prescriptive n'est pas en soi meilleure que les autres registres ; elle ne peut pas être arbitraire si elle veut avoir des chances de se voir acceptée. Pour s'imposer à l'ensemble de la communauté linguistique, il lui faut *s'affirmer historiquement, socialement, culturellement, fonctionnellement*. Ceci implique que le moindre acte normatif a besoin d'un fondement recueillant l'approbation du plus grand nombre ou du moins celui d'un groupe faisant autorité en matière de langue, sinon il reste sans effet. Il y a lieu de se demander dans ce contexte sur quoi le français normatif et les décrets de ses législateurs s'appuient. Autrement dit : *comment est-il possible de dégager de la multiplicité infinie des usages une langue modèle ?* » (1985, 292).

Ce ne sont donc plus les « bonnes sociétés » qui décident du « bon usage », les actes de normalisation dépendent en premier lieu du jugement et de la pratique de la pluralité des locuteurs, mais les principes du « bon usage » retenus dans la grammaire de Grevisse (1936 ; 2008) ne sont pas pour ainsi dire abandonnés grâce à l'enseignement scolaire et universitaire et à la grammaire utilisée dans l'éducation nationale qui dispense une culture traditionnelle. En général, on peut parler d'un brassage à tous les niveaux ; dans les tranchées se rencontrent des soldats issus de toutes les aires linguistiques et de différentes classes sociales, le français populaire commence à se répandre et à gagner de l'importance. À Albert Dauzat nous devons une description de l'*Argot de la guerre* (1918) et à Gaston Esnault un portrait du *Poilu tel qu'il se parle* (1919) ; cette tendance vers un subcode commun est accompagnée par une standardisation notamment médiatique due aux journaux, à la radio et au cinéma. En même temps, ce brassage est aussi provoqué par les langues d'immigrés en contact, comme le remarque Alain Rey auteur d'une petite histoire illustrée de la langue française (2008, 106) :

« Tandis que les dialectes et les langues régionales reculaient, des vagues d'immigration arrivèrent en France, en Belgique wallonne, parlant d'autres langues que le français : italien, espagnol, polonais avant 1940, arabe maghrébin, berbère, créoles, langues africaines après. De nouveaux bilinguismes s'instaurent, tandis que ceux qui confrontaient les patois et des langues comme le breton ou le catalan tendent à se réduire. Mais il se produit des réactions, des résistances militantes, qui s'affirment plus nettement à la fin du XX^e siècle (écoles Diwan en Bretagne, Calandretas en Occitanie où l'on enseigne en breton, en occitan). Ces résistances ne compensent pas la perte de transmission familiale. – L'alsacien, le basque, le corse résistent mieux, tandis que le francique de Lorraine et le flamand s'effritent, que le catalan de France se réveille dans certains milieux sous l'influence de la Catalogne espagnole. – De nombreuses langues importées coexistent avec le français, l'arménien, les langues des Roms, le yiddish, l'arabe maghrébin et le berbère, des langues asiatiques et africaines ; chacune des communautés ayant ses pratiques, modulées selon les situations géographiques et sociales ».

Cependant, cette contribution au brassage linguistique ne peut pas être comparée à celle de l'anglais toujours critiquée (Étiemble 1973) mais néanmoins respectée par son apport à la langue scientifique (Étiemble 1966) car l'anglais s'est imposé depuis un siècle comme langue des sciences et des techniques et la fameuse phrase du général de Gaulle « Il est en effet d'intérêt national que nos savants et techniciens s'inspirent, dans l'emploi de notre langue, du respect que la langue française se doit à elle-même » (Étiemble 1966, 177) n'est resté qu'un vœu pieux sans aucun espoir dans un monde dominé par les affaires. On a donc beau décider « La langue de la République est le français » (loi Bas-Lauriol, de 1975) : une telle décision se révélera toujours inefficace d'autant plus que les mots de substitution (cf. Trabant 1995) ont plutôt fait rire les Français par leur lourdeur et leur aspect structural opposé au génie de la langue (Schmitt 1979a ; 1990). On peut constater que les différentes formes de norme ou de définitions du français moyen se dérobent de plus en plus à une caractérisation convaincante et socialement acceptable et que la variation diastratique ne peut plus être suivie par la lexicographie française (Treu 1975).

En ce qui concerne les perspectives essentielles de l'évolution linguistique on peut retenir les facteurs suivants et les transformations déjà retenues par les études sur le français du XX^e siècle (Désirat/Hordé 1976 ; Muller 1985 ; Antoine/Martin 1985 ; 1995 ; Klare 1998 ; Tritter 1999 ; Antoine/Cerquiglini 2000) qui traitent à la fois des aspects évolutifs internes et extralinguistiques concernant tous les domaines de la grammaire et, avant tout, le lexique qui se distingue par une rapidité spéciale du changement.

Le phonétisme est assez stable et s'approche de plus en plus de la prononciation parisienne qui a réduit les oppositions quantitatives devenues régionales (cf. Martinet in Antoine/Martin 1985, 25–40), pour l'époque de 1914–1945 Carton parle même d'un « petit nombre de changements » (ibid., 56) et même pour l'époque de 1945–2000 Carton qualifie l'évolution du vocalisme de « lente et progressive » (in Antoine/Cerquiglini 2000, 27). Avec Georges Straka on peut accepter qu'on ne rencontre pas « une seule nouvelle tendance évolutive à partir de 1900, et celles qui sont apparues pour la première fois dans la seconde moitié du XIX^e siècle sont relativement peu nombreu-

ses» (1981, 246). L'influence de la graphie sur la phonie est certainement sous-estimée (Schmitt 1984) : c'est avant tout au XX^e siècle qu'une tendance connue depuis la Renaissance apparaît sur une large échelle grâce au fait de l'enseignement obligatoire : l'orthographe se prononce, même dans les cas où la latinisation s'avère fautive (cf. <g> dans *legs*). Quant à l'orthographe, on peut constater qu'elle continue à pencher plutôt vers des principes étymologico-historiques et que « ce caractère historique de la graphie française apparaît plus nettement dans la *graphie des voyelles* » (Muller 1985, 82) ; la bataille de l'orthographe aux alentours de 1900 est restée sans résultats et constitue un échec comparable à l'insuccès des commissions ministérielles et des activités législatives de Bas/Loriot (1975), de Toubon (1994) et des engagements de la presse francophone (Trabant 1995 ; Schmitt 2011) : c'est toujours le purisme classique qui l'emporte plus ou moins (Klein-Zirbes 2001).

Tout ainsi que l'orthographe, la morphosyntaxe du français se caractérise par une stabilité relative : la disparition du passé simple n'est pas un phénomène récent et la préférence du futur proche n'a pas encore eu d'influence sur la situation du futur simple, à l'exception de la langue parlée. La morphologie du nom marquée par la redondance dans le code écrit continue à suivre les règles du français classique, sans respecter des normes trop astucieuses (cf. l'exemple de *gläieul*). La syntaxe du français parlé se distingue « de celle du français écrit par la *brèveté* des phrases et la *simplicité* de leur construction » (Muller 1985, 97) ; la situation est comparable à celle de la syntaxe dominée, d'un côté, par le poids du passé (classique) et le respect et la révérence des puristes et des grandes œuvres littéraires, et un usage simplificateur pratiqué avant tout par la presse et les média écrits, sonores et visuels qui apprécient une certaine liberté d'expression et ne respectent pas toujours les traditions académiques. C'est ainsi que Goose, dans son étude sur l'évolution de la syntaxe française arrive à la conclusion peu susceptible d'éclaircir que parmi les faits envisagés dans son aperçu « certains montreraient un phénomène réciproque et d'autres un phénomène inverse » (in Antoine/Cerquiglini 2000, 141) ; mais, somme toute, la plupart des phénomènes caractérisant l'évolution syntaxique sont dues à la dichotomie entre langue écrite et langue parlée (Söll 1980, 111 ss.) et qu'on ne saurait parler d'une tendance déterminée et homogène, ni même d'un réseau de facteurs convergents qui orienteraient les structures syntaxiques dans des directions aisément repérables telles que « simplification des systèmes, renforcement d'oppositions rentables au détriment d'oppositions en perte de vitesse, etc. » (Désirat/Hordé 1976, 158). Il y a trop de facteurs qui participent à la transformation du système syntaxique et toute interprétation diachronique exige une certaine prudence.

La perspective diatopique et la représentation diatopique se définissent bien plus facilement : les dialectes et parlers français ont disparu ou sont en voie de disparition ; le français régional qui se caractérise par l'identification avec le français commun, dans la conscience métalinguistique du locuteur régional connaît actuellement une situation favorable (16 Les français régionaux) ; son entrée dans la littérature locale, régionale et provinciale a suscité un intérêt, toujours croissant, aux éléments du

français qui sont d'une utilisation géolinguistique et contribué, avant tout dans le domaine de la lexicologie, à l'instauration d'une lexicographie variationnelle francophone qui se comprend, par rapport au français national, comme linguistique différentielle. Leur analyse socio-pragmatique démontre clairement que ces diatopismes exercent des fonctions bien déterminées dans le discours et dans le métadiscours des auteurs provinciaux (cf. Wissner 2013, 366). La littérature régionale aidant, la dialectologie traditionnelle devrait donc se transformer en linguistique variationnelle ou différenciationnelle (Stehl 2012).

En ce qui concerne la perspective diastratique, on peut constater que la qualité des registres dépend, avant tout, du statut social des locuteurs, mais, les médias et l'enseignement favorisant ce développement, un nivellement général commence à s'établir, les parlers des couches supérieures et inférieures connaissent des convergences à un niveau intermédiaire qui ne correspond ni au code élaboré ni au code restreint : un système républicain égalitaire ne peut pas accepter ou même privilégier l'existence de barrières linguistiques et doit s'engager en faveur du français moyen situé entre le bon usage et le français populaire. En 1985, Muller, résumant les enquêtes d'après-guerre, défendit la thèse suivante :

« Concernant la formation des divers niveaux sociaux, il ne faut pas seulement tenir compte de l'opposition entre la *province* et la *capitale* ou entre la *campagne* et la *ville* ; dans les grandes villes, il peut même y avoir des différences *de quartier à quartier*. Ces démarcations sociales sont particulièrement sensibles dans les différents arrondissements parisiens où les 16^e, 17^e et 8^e arrondissements à l'ouest s'opposent très nettement aux faubourgs ouvriers de l'est. Les écarts sociaux entraînent conjointement des différences linguistiques : si le *parler faubourien* (français populaire de Paris) est à chercher à l'est, la supernorme, si on veut la situer sociologiquement, est localisée à l'ouest, dans les riches quartiers résidentiels » (ibid., 185).

Entretemps, le nivellement a progressé et on peut constater que du point de vue phonétique ou lexical le français est démocratisé et que les règles classiques conversationnelles d'antan apparaissent comme affectées et admiration ou imitation d'un comportement linguistique de milieux dits distingués d'un autre temps, d'un usage périmé et obsolète qui n'a plus sa place dans la société moderne n'existe plus. Autrefois, on pouvait faire sensation avec un passé simple ou un subjonctif de l'imparfait bien formés, à la fin du XX^e siècle ces mêmes formes sont marquées par l'obsolescence et dépréciées ; mais les changements survenus n'arrivent à inquiéter que certains intellectuels soucieux de la pureté du français qui ont trouvé leur champ de bataille avant tout dans la lutte contre la grammaire marquée et s'émeuvent, en première ligne, contre toute infiltration susceptible d'altérer le système traditionnel.

En ce qui concerne le lexique français en évolution, il suffit de consulter les trois tomes de *l'Histoire de la langue française* (Antoine/Martin 1985, 25ss. ; 1995, 271ss. ; Antoine/Cerquiglini 2000, 151ss.) pour constater que l'évolution du lexique du français a été « si rapide, pour ne pas dire brutale, qu'il est difficile d'en rendre compte en quelques pages autrement que de façon superficielle » et qu'en outre, « les aspects du changement sont si variés qu'il [n'est pas] possible d'employer une méthode statis-

tique » (Humbley in Antoine/Cerquiglini 2000, 71). Les dictionnaires de langue nous enseignent que les hiérarchisations traditionnelles ont perdu leur valeur d'autrefois et que les appréciations des lexicographes manquent de cohérence et se contredisent souvent d'un dictionnaire à l'autre (les valeurs sociales d'emploi des mots, p. ex. pop., mod., fam. arg., etc., sont mal définies ; les valeurs inscrites dans le temps, p. ex. vieilli, mod., etc. restent spéculatives et les variantes qui ont attribué à des niveaux de langues sont souvent signalées en dépendance des auteurs lexicologues respectifs) : « Bon nombre de termes, d'idiomatismes, de locutions, ont passé en peu de temps de l'*argot* dans le *français populaire*, du *français populaire* dans le *français familier*, de la *sous-norme* dans la *norme d'usage*. Ce qu'on qualifiait d'*argot*, il y a des années, a fini par devenir *populaire*, et la distance qui existait encore au début du XX^e siècle entre le < bon usage > et le vocabulaire familier, est moins sensible aujourd'hui » (Muller 1985, 234) ; le vocabulaire est certainement la partie la plus instable de la langue, on ne peut pas connaître le volume total du lexique français, mais le volume toujours croissant des dictionnaires, dû avant tout aux langues de spécialités et aux langues techniques et reflet incontestable des changements provoqués par l'évolution des sciences et l'élargissement régulier des «grands domaines (astronautique, aviation, chemins de fer, électricité et électronique, mathématiques et physique, armements, sports)» (Humbley, in : Antoine/Cerquiglini 2000, 73) montre que le français moderne produit inlassablement des néologismes internes et s'enrichit en même temps par la néologie externe synonyme, pour la plupart des cas, d'influence de l'anglais.

Le *Vocabulaire d'orientation scientifique* (Phal/Beis/Gougenheim 1971), par contre, s'avère assez stable, comparablement au lexique du *français fondamental* utilisé depuis longtemps dans l'enseignement (Zeidler 1980) ; mais sa fonction reste limitée à relier le vocabulaire foncièrement commun et le vocabulaire spécialisé.

L'*Histoire de la langue française 1945–2000* (Antoine/Cerquiglini 2000) fournit une première description encore assez incomplète de l'évolution des lexiques français qui commence par la langue de la presse, et finit par le vocabulaire des sports et des loisirs sportifs ; mais il est évident que cette contribution ne peut pas respecter les mille et plus sciences humaines et les sept cent sciences exactes traitées dans les différents dictionnaires modernes (cf. aussi Muller 1985, 186s.).

Les dictionnaires et les traités de formation de mots (Thiele 1987) oublient de rappeler que la tendance du renforcement de la productivité lexicale ne s'affaiblit pas car le français participe comme les autres langues de culture, à ce qu'on a l'habitude de caractériser comme formations eurolinguistiques (cf. Schmitt 1996, 119 ss.; pour l'euromorphologie, voir Feig 2005). L'eurolinguistique, discipline assez récente (Hinrichs 2010), concerne en premier lieu le domaine des langues de spécialités modernes et constitue un chemin intermédiaire entre les mots savants et les mots héréditaires : la formation de néologismes par des créateurs de mots cultivés à l'aide d'éléments latins (ou [gréco-]latins) conformément aux règles du latin (classique, médiéval, ou moderne) ou néolatin (Schmitt 2013). Ce type de formation connaît la plus haute productivité à l'époque actuelle et se doit au fait que la langue de la recherche

scientifique a été le latin, au moins jusqu'au XVII^e siècle, et que les éléments (gréco-) latins qui manquent de valeur émotive et se distinguent par une précision sémantique peu influencée par la langue commune sont spécialement appréciés par les spécialistes qui ont besoin d'un nom propre à tout concept pour éviter la polysémie, comme le documentent les analyses sur *-(o)mane* et *-(o)manie* (Höfler 1972) qui annoncent déjà la future transformation des systèmes préfixaux et suffixaux (cf. Stotz 1996–2004, vol. 2, 352), et, du point de vue typologique il n'y a aucune différence entre les formations telles que *loterie* (< néerl. *lot* + morphème), *gérontologie* (< gréco-latin *geron/t/-* + morphème) et *conceptualisation* (< lt. *concept/u/al-* + morphème) ; de telles formations peuvent avoir des origines bien différentes, comme, p. ex., *morphologie*, dû à J.W. Goethe et *centripète/centrifuge* dû à Newton, ce qui montre que non seulement les francophones érudits mais tous les membres de la communauté scientifique participent à l'activation de ce principe morphologique et à l'augmentation de la force la plus productive dans l'évolution du français moderne. Chose curieuse : moins le latin est enseigné dans les lycées européens plus il est incontournable pour l'évolution du vocabulaire et indispensable pour la planification linguistique (Schmitt 1979a) si appréciée en France (Depecker 2001). Ce néolatine va marquer l'évolution ultérieure du français et déterminera les entrées dans les dictionnaires et les nouvelles règles productives et expansives des œuvres grammaticales dans le futur.

6 Bilan et perspectives

Comparée aux transformations du moyen-âge et de la Renaissance si importantes et intenses (Eckert 1986), l'évolution du français classique au français moderne a été, somme toute, plutôt l'objet d'un effort de purification, de réglementation et fixation d'un niveau atteint au Grand siècle et de conservation d'un seul système de communication, c'est-à-dire d'une norme linguistique du type *ne varietur*. Le fait que le français – comme toutes les langues romanes et non romanes – a pris et continue à prendre une importante variété d'usages dans le temps, l'espace, la situation et – moins perceptiblement et clairement – l'unité politique assez jeune de la francophonie n'a pas entravé l'élaboration d'une langue nationale standardisée et assez homogène, voire uniforme imitée en dehors de l'Hexagone où la langue de l'Île-de-France est admirée par les Belges et par les Suisses et, plus encore, par les habitants des D.O.M. ou les locuteurs des anciennes colonies qui ont gardé le français comme langue (co-)officielle. Contrairement à l'espagnol avec une norme pluricentrique le français tend, depuis trois siècles, à l'unicité littéraire et scolaire basée, historiquement parlant, sur le bon usage de la capitale qui réunit les grandes maisons de presse, les journaux, les institutions nationales, les médias et l'administration scolaire et universitaire qui répand, depuis la Révolution, la fiction du français unitaire et d'une norme commune et unifiée pour la « *République une et indivisible* » qui devrait trouver